



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

9 juin 2015  
Journée d'audience n° 293

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 23-Mar-2017, 15:25  
CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :  
NIL Nonn, Président  
YA Sokhan  
Claudia FENZ  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
Martin KAROPKIN (suppléant)  
THOU Mony (suppléant)

Les accusés :  
NUON Chea  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :  
SON Arun  
LIV Sovanna  
Victor KOPPE  
KONG Sam Onn  
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :  
CHEA Sivhoang  
Marie-Jeanne SARDACHTI

Pour les parties civiles :  
Marie GUIRAUD  
LOR Chunthy  
HONG Kimsuon  
TY Srinna

Pour le Bureau des co-procureurs :  
William SMITH  
SENG Leang  
SENG Bunkheang

Pour la Section de l'administration judiciaire :  
UCH Arun

## TABLE DES MATIÈRES

## M. CHAN Morn (2-TCW-975)

Interrogatoire par M. le juge Président NIL Nonn.....	page 3
Interrogatoire par M. SENG Leang .....	page 7
Interrogatoire par M. SMITH .....	page 26
Interrogatoire par Me TY Srinna .....	page 71
Interrogatoire par Me GUIRAUD .....	page 83
Interrogatoire par M. le juge LAVERGNE .....	page 92

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. CHAN Morn (2-TCW-975)	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KOPPE	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
M. SENG Leang	Khmer
M. SMITH	Anglais
Me TY Srinna	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h03)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Je déclare l'audience ouverte.

5 Aujourd'hui, la Chambre va entendre... va commencer à entendre les

6 dépositions faisant partie des faits dans le cadre du deuxième

7 procès du deuxième dossier relatif au site de travail de

8 l'aéroport de Kampong Chhnang.

9 Le premier témoin qu'entendra la Chambre est 2-TCW-975.

10 Je prie la greffière de faire état des parties présentes à

11 l'audience ce jour.

12 LA GREFFIÈRE:

13 Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties au procès

14 sont présentes.

15 Nuon Chea est présent dans la cellule de détention temporaire. Il

16 a renoncé à son droit d'être physiquement présent dans le

17 prétoire et la requête en ce sens a été remise au greffier.

18 Le témoin appelé à déposer aujourd'hui, 2-TCW-975, confirme qu'à

19 sa connaissance, il n'a aucun lien de parenté par le sang ou par

20 alliance avec aucun des accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, ni

21 avec l'une quelconque des parties civiles en l'espèce.

22 Le témoin a prêté serment ce matin devant la statue à la barre de

23 fer. Il se tient à disposition de la Chambre.

24 [09.05.55]

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Je vous remercie.

2 La Chambre va à présent se prononcer sur la requête présentée par  
3 Nuon Chea.

4 La Chambre a en effet... est en effet saisie d'une demande  
5 présentée par Nuon Chea datée du 9 juin 2015, requête par  
6 laquelle l'intéressé affirme qu'en raison de son état de santé, à  
7 savoir qu'il souffre de maux de dos et de maux de tête, il ne  
8 peut pas rester... il a du mal à se concentrer.

9 Ainsi, pour assurer à sa participation effective aux futures  
10 audiences, il renonce à son droit d'être physiquement dans le  
11 prétoire le 9 juin 2015.

12 Il confirme avoir été dûment informé par ses avocats que ce  
13 renoncement ne saurait être interprété comme un renoncement à son  
14 droit à un procès équitable ni à son droit de remettre en cause  
15 tout élément de preuve versé au débat ou produit devant la  
16 Chambre à quelque stade que ce soit.

17 La Chambre est également saisie d'un rapport du médecin traitant  
18 des CETC pour Nuon Chea daté du 9 juin 2015. Le médecin indique  
19 que l'accusé souffre de maux de dos aigus lorsqu'il reste trop  
20 longtemps en position assise et il recommande à la Chambre de  
21 permettre à l'intéressé de suivre les débats depuis la cellule  
22 temporaire du sous-sol.

23 [09.07.20]

24 Au vu de ce qui précède et en application de la règle 81.5 du  
25 Règlement intérieur, la Chambre fait droit à la requête de Nuon

3

1 Chea. Il pourra ainsi suivre les débats depuis la cellule  
2 temporaire du sous-sol par moyens audiovisuels.  
3 Services techniques, veuillez raccorder la cellule temporaire au  
4 prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience à distance  
5 aujourd'hui. Cette mesure est valable toute la journée.

6 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin dans le  
7 prétoire.

8 [09.09.40]

9 INTERROGATOIRE

10 PAR M. LE PRÉSIDENT:

11 Monsieur le témoin, bonjour.

12 Q. Quel est votre nom? Veuillez respecter le micro, veuillez à ce  
13 qu'il soit bien allumé avant de parler.

14 M. CHAN MORN:

15 R. Bonjour.

16 Je suis Chan Morn.

17 [09.10.06]

18 Q. Je vous remercie.

19 Quelle est votre date de naissance?

20 R. Je suis né en 1954.

21 Q. Êtes-vous né en 1954? Est-ce bien là ce que vous venez de  
22 dire?

23 R. Oui.

24 Q. Où êtes-vous né?

25 R. Je suis né dans le village de Trapeang Prei (phon.), Krang

4

1 Skear pour la commune, <district de Tuek Phos,> province de  
2 Kampong Chhnang.

3 Q. Quelle est votre adresse actuelle?

4 R. J'habite actuellement à Svay Thum, dans le village de Svay  
5 Thum, commune de Ou Dambang Pir, district de Sangkae, province de  
6 Battambang.

7 Q. Quelle est votre profession actuellement?

8 R. Depuis 1979, je suis fonctionnaire. Cependant, j'ai pris ma  
9 retraite <il y a quelques> années.

10 Q. Quels sont les noms de vos parents?

11 [09.11.57]

12 R. Chuop Chhan est le nom de mon père. Ma mère est Me Mi.

13 Q. Quel est le nom de votre femme et combien d'enfants avez-vous?

14 R. Suon Yoeut est le nom de ma femme. Nous avons quatre enfants;  
15 une fille, trois garçons.

16 Q. Je vous remercie, Monsieur Chan Morn.

17 D'après le rapport du greffier de la Chambre ce matin, vous  
18 affirmez n'avoir à votre connaissance aucun lien de parenté avec  
19 aucun des deux accusés, ni par alliance ni par le sang, ni avec  
20 l'une quelconque des parties civiles en l'espèce. Est-ce que  
21 cette information est exacte?

22 R. Oui, c'est exact.

23 Q. D'après le rapport, vous avez également prêté serment avant de  
24 comparaître ce matin. Est-ce exact?

25 R. Oui, c'est exact.

5

1 [09.13.18]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 (Intervention inaudible: micro fermé)

4 Monsieur Chan Morn, permettez-moi à présent de vous énoncer vos  
5 droits et obligations en tant que témoin. Vous comparez  
6 devant la Chambre en qualité de témoin. À ce titre, vous pouvez  
7 refuser de répondre à toute question ou de formuler tout  
8 commentaire susceptible de vous incriminer. C'est votre droit à  
9 ne pas témoigner contre vous-même. Vous pouvez refuser de donner  
10 une réponse ou de faire un commentaire lorsque cela vous  
11 exposerait à des poursuites.

12 En tant que témoin devant la Chambre, vous êtes tenu de répondre  
13 à toutes les questions posées par les juges ou par les parties, à  
14 moins que votre réponse ne soit de nature à vous incriminer au  
15 titre, comme on vient de vous l'expliquer, de vos droits en tant  
16 que témoin.

17 Vous devez dire la vérité en fonction de ce que vous savez, avez  
18 vu, vécu, entendu ou observé directement, et compte tenu de tout  
19 événement dont vous avez souvenir en rapport avec la question  
20 posée par le juge ou toute partie.

21 Monsieur Chan Morn, avez-vous déjà été entendu par les enquêteurs  
22 du Bureau des co-juges d'instruction? Si oui, combien de fois,  
23 quand et où?

24 R. J'ai été entendu une fois chez moi.

25 [09.15.09]



6

1 Q. Et vous souvenez-vous de la date de cette audition?

2 R. Je ne me souviens pas de l'année. C'était en deux mille  
3 quelque chose.

4 Q. Et avant de comparaître aujourd'hui, avez-vous revu ou relu le  
5 contenu du PV d'audition pour vous rafraîchir la mémoire?

6 R. Oui, j'ai lu une partie de ce PV d'audition.

7 Q. À votre connaissance, est-ce que le contenu de ce PV  
8 d'audition reflète ce que vous avez dit aux enquêteurs?

9 R. Je n'ai parlé que des événements dont j'ai été témoin ou que  
10 j'ai vécus.

11 Q. Ma question est la suivante: après avoir relu ou repris  
12 connaissance de... du contenu de votre PV d'audition, les réponses  
13 figurant dans ce document correspondent-elles à ce que vous avez  
14 dit aux enquêteurs des co-juges d'instruction pendant votre  
15 audition?

16 R. Oui, sur le plan de la teneur, c'est semblable.

17 [09.17.10]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Pour l'interrogatoire de ce témoin, conformément à la règle 91bis  
20 du Règlement intérieur, la Chambre donnera la parole en premier  
21 lieu à l'Accusation.

22 Les... l'Accusation et les coavocats principaux pour les parties  
23 civiles disposent à eux deux de trois sessions.

24 Vous avez la parole.

25 [09.17.40]

7

1 INTERROGATOIRE

2 PAR M. SENG LEANG:

3 Bonjour à tous ceux ici présents dans le prétoire.

4 Monsieur le témoin, bonjour.

5 Je me nomme Seng Leang et je suis co-procureur national adjoint.

6 J'aurai quelques questions à vous poser afin d'obtenir des

7 précisions. J'ai quatre grands sujets que je souhaite aborder.

8 Tout d'abord, j'aimerais rapidement en savoir davantage sur où

9 vous vous trouviez et ce que vous faisiez avant <et après> 1975.

10 [09.18.20]

11 Deuxième sujet, j'aimerais connaître votre... en savoir davantage

12 sur votre première visite au site de construction de l'aéroport à

13 Kampong Chhnang.

14 Et le troisième sujet que je souhaite aborder porte sur votre

15 voyage à Kampong Som.

16 Enfin, j'aimerais en savoir davantage sur votre expérience sur le

17 chantier de l'aéroport.

18 Après cela, c'est mon collègue international qui poursuivra et

19 vous posera davantage de questions.

20 Q. Pour commencer, pourriez-vous dire à la Chambre si vous avez

21 rejoint la révolution dirigée par les Khmers rouges pendant la

22 période de la guerre civile?

23 [09.19.26]

24 M. CHAN MORN:

25 R. On m'a demandé de rejoindre la révolution <quand> j'étais en

1 onzième dans l'ancien système éducatif.

2 Q. Quelle année était-ce?

3 R. C'était en mars 1970, c'était le 3 mars 1970.

4 Q. Quel âge aviez-vous?

5 R. Je devais avoir aux alentours de 14 ans... oui, 14 ans, j'avais  
6 14 ans.

7 Q. Donc, vous avez rejoint la révolution alors que vous étudiez  
8 encore?

9 [09.20.24]

10 R. J'ai été appelé à rejoindre la révolution alors que j'étais  
11 toujours en train d'étudier.

12 Q. Pourriez-vous nous dire à nouveau à quelle école vous étiez et  
13 en quelle classe?

14 R. J'étais <au village de Chambak Prasat,> dans la commune de  
15 Krang Skear.

16 Q. Et lorsque vous avez rejoint la révolution, que vous a-t-on  
17 demandé de faire dans un premier temps?

18 R. J'étais messager, on pourrait dire. J'accompagnais les gens  
19 lorsqu'ils se rendaient dans différents villages; je les  
20 escortais.

21 Q. Vous étiez messager? Pourriez-vous nous dire quels étaient les  
22 villages et les communes concernés?

23 R. C'était au sein de la commune de Krang Skear.

24 Q. Vous étiez messager pour le chef de commune, c'est cela que  
25 vous voulez dire?

9

1 R. J'étais messenger pour <le chef de> la commune.

2 Q. Et qui vous a nommé messenger de la commune?

3 R. Ils sont tous décédés. Je me souviens <d'un nom, Chantha>  
4 (phon.).

5 [09.22.24]

6 Q. Et qui est ce <Chantha> (phon.)?

7 R. Il vient du même village.

8 Q. Et quelle était sa fonction à l'époque?

9 R. Il travaillait au bureau de la commune, mais permettez-moi de  
10 dire que je n'ai travaillé à la commune que pendant une semaine.

11 Ensuite, on m'a demandé de travailler au secteur.

12 Q. Et mis à part ce travail en tant que messenger, vous a-t-on  
13 donné également d'autres fonctions?

14 R. On m'a également demandé de transporter des provisions, des  
15 vivres.

16 Q. Et vous transportiez ces provisions de où à où?

17 R. Je transportais les vivres au secteur et ensuite on m'a  
18 demandé de travailler au secteur.

19 Q. Vous avez dit que vous travailliez en tant que messenger pour  
20 la commune. Étiez-vous messenger pour le comité de la commune ou  
21 pour la section militaire au sein de la commune?

22 R. Au début, j'étais messenger pour la commune <parce que> j'étais  
23 le plus jeune de tous.

24 Q. En quelle année vous a-t-on nommé messenger pour les  
25 militaires?

10

1 R. C'était en 1972.

2 [09.24.52]

3 Q. Et qui vous a nommé messenger pour les militaires?

4 R. C'était le Frère Lvey et <Vin> (phon.) qui m'ont nommé.

5 Q. Et qui était cet homme, Lvey? Et qui était <Vin> (phon.)?

6 R. Il était chef d'unité au sein de l'armée.

7 Q. Je m'excuse, j'ai posé deux questions en une. J'aimerais

8 savoir qui était Lvey, et pourriez-vous également spécifier qui

9 était <Vin> (phon.)?

10 R. Ils étaient tous deux chefs d'unité.

11 Q. De quelle unité s'agissait-il?

12 R. Ils étaient commandants du régiment 120.

13 Q. Pourriez-vous spécifier à nouveau, le régiment était 130 ou

14 120?

15 R. Je m'excuse, c'était le régiment 130.

16 Q. <Connaissiez-vous une personne du nom de> Suk à ce moment-là?

17 R. Pourriez-vous répéter le nom?

18 Q. Sok (phon.) ou Suk?

19 R. Je ne me souviens pas de tous les noms.

20 [09.27.52]

21 Q. Vous avez dit qu'à partir de 1972, vous étiez messenger pour

22 Lvey et <Vin> (phon.); est-ce exact?

23 R. J'ai travaillé avec Lvey jusqu'à 1975.

24 Q. Quelles étaient vos tâches en tant que messenger?

25 R. Je devais transporter des messages et les amener d'une unité à

11

1 une autre.

2 Q. Je souhaite passer à présent aux événements qui ont eu lieu  
3 après le 17 avril 1975.

4 Que vous a-t-on demandé de faire lorsque les Khmers rouges ont  
5 pris le contrôle de la ville de Phnom Penh?

6 R. Immédiatement après la prise de Phnom Penh, on m'a demandé de  
7 travailler pour la section technique dans l'unité du transport  
8 pour transporter <> du matériel.

9 [09.29.42]

10 Q. Dans le document E3/5278, qui est votre procès-verbal  
11 d'audition - ERN en khmer: 00287525; en anglais: 00292821; en  
12 français: 00355862 - vous dites que le 19 avril 1975, <vous avez  
13 déplacé des pièces> d'artillerie <depuis Kab Srov pour prendre le  
14 contrôle de> la caserne de Chaom Chau, et que à 16h30 <le même  
15 jour, un groupe de 14 jeunes a été posté> pour monter la garde <à  
16 la station de> radio de Stueng Mean Chey. Vous souvenez-vous de  
17 cette partie-là de votre déclaration?

18 R. Cela a eu lieu juste après la chute de Phnom Penh. On nous a  
19 rassemblés pour déplacer <les pièces> d'artillerie <pour qu'elles  
20 soient conservées> à Chaom Chau. Et ma force a dû monter la garde  
21 à la station de Stueng Mean Chey.

22 Q. Combien de temps êtes-vous resté posté là-bas et que vous  
23 a-t-on demandé de faire ensuite?

24 R. Je ne suis resté que deux nuits à Stueng Mean Chey. Ensuite,  
25 on m'a demandé d'aller à Kampong Som.

12

1 Q. Vous souvenez-vous si à un moment donné, on vous a demandé de  
2 prendre la garde à l'aéroport de Pochentong?

3 [09.32.10]

4 R. C'était après mon retour <de...> c'est là que l'on m'a demandé  
5 de monter la garde pour surveiller le matériel à l'aéroport <> de  
6 Pochentong.

7 Q. Vous dites "après votre retour"; voulez-vous dire après votre  
8 retour de la station de radio de Stueng <Mean> Chey ou bien après  
9 votre retour de Kampong Som?

10 <Et combien de temps êtes-vous resté à l'aéroport?>

11 R. Après mon retour de Kampong Som, l'on m'a demandé d'être en  
12 poste à l'aéroport de Pochentong. J'y suis resté pendant une  
13 semaine. Par la suite, l'on m'a demandé de transporter du  
14 matériel dans la province de Kampong Chhnang.

15 Q. Je vous renvoie à nouveau au document E3/5278 - ERN en khmer:  
16 00287525; ERN anglais: 00292821; ERN français: 00355862.

17 Vous avez dit - je vous cite - que le 19 avril 1975 on vous a  
18 ordonné de déplacer <des pièces> de l'artillerie <de Kab Srov à  
19 la caserne de> Chaom Chau. Et, à 16 heures <trente>, le même  
20 jour, <> votre groupe <de 14 personnes a été envoyé> monter la  
21 garde <à la station> de radio de Stueng Mean Chey. Le lendemain,  
22 l'on <> a demandé <au même groupe d'aller se stationner et de  
23 monter> la garde <à> l'aéroport de Pochentong.

24 <> Deux semaines après, vous avez vu des <avions->cargos chinois  
25 transporter du matériel, de la nourriture, <des couvertures, des

13

1 moustiquaires> et d'autres produits. Ces avions sont arrivés à  
2 l'aéroport de Pochentong. <Et Lvey> vous a demandé de transporter  
3 tout ce matériel dans l'entrepôt de <l'aéroport de> Pochentong.

4 Pouvez-vous confirmer ce dont je viens de vous donner lecture?

5 [09.35.08]

6 R. Tout cela s'est passé il y a fort longtemps. Je suis tombé  
7 malade depuis, je ne me souviens donc pas de ce que vous venez de  
8 lire. J'ai été blessé lors d'une explosion, une explosion de mine  
9 antipersonnel. Suite à cette explosion, je n'entendais plus très  
10 bien et ma mémoire a également été touchée.

11 Q. Vous dites vous être rendu à Kampong Som. Qu'êtes-vous allé y  
12 faire?

13 R. L'on m'a demandé d'aller chercher des camions <donnés> par la  
14 Chine <au port de Kampong Som>. <>

15 Q. Avec qui vous y êtes-vous rendu?

16 R. Nous étions très nombreux. <> Nous étions environ une centaine  
17 <de chauffeurs>. Il y avait environ 100 ou 200 camions envoyés  
18 par la Chine à ce moment-là. Certaines des personnes qui sont  
19 allées avec moi sont décédées depuis. Nous sommes peu nombreux à  
20 avoir survécu. <Je suis en contact avec un seul des hommes avec  
21 qui> je me suis rendu à Kampong Som. <Malheureusement, il est  
22 aujourd'hui paralysé. Il vit à Samlout.>

23 [09.37.12]

24 Q. Et qui a dirigé votre groupe?

25 <De quelles unités venaient-ils>?



14

1 R. C'était le Frère Lvey <qui nous> a demandé d'aller <là-bas en  
2 camion>. Une fois que <tout était fini,> nous sommes rentrés.  
3 <Ici,> Ta Met <était celui qui> attendait <> pour réceptionner ce  
4 matériel <à notre retour. Et nous y retournions une fois qu'on  
5 lui avait remis le matériel>.

6 Q. Vous dites avoir travaillé avec Lvey.

7 Outre <aller récupérer le> matériel <à> l'aéroport de Pochentong,  
8 avez-vous dû faire autre chose, et si oui, quoi? Avez-vous dû  
9 notamment <accompagner Lvey pour> accueillir des délégations  
10 <étrangères>?

11 R. L'on m'a demandé d'aller <rencontrer les> délégations  
12 chinoises <qui étaient responsables d'apporter le matériel. Nous  
13 allions le réceptionner auprès d'elles. Nous n'avons rencontré  
14 que des Chinois, aucun autre étranger à part eux>.

15 Q. Vous <dites que le matériel qui arrivait> à Kampong Som <était  
16 donné par la> Chine?

17 R. Oui, c'était de l'aide chinoise.

18 Q. La Chine a-t-elle également fourni une aide en termes de  
19 ressources humaines?

20 [09.39.31]

21 R. J'ai <seulement> constaté <qu'il y avait> du matériel. Il y  
22 avait des paniers pour transporter de la terre, des pioches, <des  
23 pelles,> des camions, et cetera. Ce matériel <était généralement  
24 destiné à> l'agriculture et pour la construction de systèmes  
25 d'irrigation.

15

1 Q. J'aimerais savoir s'il y avait également des ingénieurs  
2 chinois, des ingénieurs qui auraient été envoyés de Chine?

3 R. Oui, il y avait des ingénieurs chinois.

4 Q. Vous dites que ce matériel <devait servir> pour construire des  
5 canaux et des barrages. Pourriez-vous dire à la Chambre si ce  
6 matériel a été ou non utilisé pour construire <un> aéroport? <>

7 R. J'ai vu des bulldozers, des camions, des véhicules, des  
8 paniers pour transporter de la terre. Une partie de ce matériel a  
9 été envoyée sur les chantiers <> de canaux d'irrigation. Une  
10 autre partie de ce matériel a été envoyée à l'aéroport de Kampong  
11 Chhnang, sur le chantier de cet aéroport. <Et une autre partie  
12 encore de ce matériel a été distribuée à plusieurs provinces.>

13 [09.41.07]

14 Q. J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet. De quel  
15 matériel s'agissait-il? Quel matériel a-t-il été envoyé pour  
16 construire l'aéroport de Kampong Chhnang?

17 R. Je suis allé chercher <et j'ai vu> du matériel tel que des  
18 bulldozers, des <grues, des camions>, des générateurs, des scies  
19 <et encore d'autres équipements, pour ce qui est du matériel  
20 destiné au chantier de construction de l'aéroport de Kampong  
21 Chhnang. Les Chinois arrivaient avec ces pièces de machinerie, et  
22 aidaient à les assembler.>

23 Q. Outre ce travail, avez-vous jamais accompagné des délégations  
24 <d'ingénieurs> chinois <en visite> dans différentes provinces?

25 R. Oui, j'ai accompagné des délégations chinoises à Oddar

16

1 Meanchey, à Siem Reap. Nous nous sommes rendus <à des> endroits  
2 où <étaient conservés de vieux> avions. <> Je les ai accompagnés  
3 <dans les provinces d'Oddar> Meanchey, <de Siem Reap, de>  
4 Battambang, et également dans la province de Kampong <Chhnang>.

5 Q. <Quel était le principal objectif des visites effectuées par  
6 ces délégations chinoises que> vous avez accompagnées? <>

7 [09.43.06]

8 R. Ces délégués chinois <venaient> réparer <ces vieux avions  
9 conservés> dans <ces> provinces. Il y <en> avait <> à Siem Reap.  
10 Ces techniciens chinois s'y sont rendus pour les réparer. Moi, on  
11 m'a demandé de les accompagner. <Nous étions en fait deux à être  
12 chargés d'accompagner les> délégués chinois. <>

13 Q. Une fois que ces <avions avaient> été réparés, où <étaient-ils  
14 emmenés>?

15 R. <Une fois remis en état, ces avions rejoignaient les>  
16 aéroports de Pochentong <et> de Battambang.

17 Q. J'aimerais vous parler de la première visite que vous avez  
18 effectuée <au chantier de construction de> l'aéroport de Kampong  
19 Chhnang. Pourriez-vous dire à la Chambre si l'on vous a demandé  
20 de vous rendre <au chantier de> l'aéroport de Kampong Chhnang?

21 [09.44.45]

22 R. <Comme ils savaient que je venais de cette région et que je  
23 connaissais la géographie de l'endroit,> l'on m'a demandé  
24 d'accompagner la délégation chinoise <responsable d'inspecter le  
25 chantier. Je les ai donc accompagnés pour leur faire la visite>.

17

1 Q. Pourriez-vous dire à la Chambre quand cela s'est produit?

2 Quand vous avez effectué votre première visite sur le site de

3 l'aéroport de Kampong Chhnang?

4 R. C'était début 1976, mais je ne me souviens pas de la date

5 exacte; je l'ai oubliée.

6 Q. Peu importe, Monsieur le témoin, nous comprenons bien que cela

7 remonte à fort loin.

8 Vous souvenez-vous de qui vous a demandé de vous rendre sur ce

9 site?

10 R. C'était Met. Il est décédé depuis. C'est lui qui m'a demandé

11 d'accompagner les délégations chinoises là-bas.

12 Q. Et qui était Met?

13 R. Met était <un> commandant de l'armée; c'était le commandant

14 des forces aériennes de la division 502.

15 [09.46.32]

16 Q. Qui était le <plus haut gradé entre> Lvey et <> Met?

17 R. Met. <>

18 Q. Et qu'en était-il de Lvey?

19 R. <Il était son adjoint. Les> trois <travaillaient étroitement

20 ensemble et appartenaient à un> même groupe. <>

21 Q. Et qui y avait-il d'autre que Met et Lvey au sein de ce

22 groupe?

23 R. Il y avait cette personne dont j'ai déjà parlé. Par la suite,

24 cette personne a été transférée à l'infanterie.

25 [09.47.54]

18

1 Q. Peu importe, Monsieur le témoin, si vous n'arrivez pas à vous  
2 en souvenir. Je vais poursuivre.

3 Qu'avez-vous fait une fois sur place?

4 R. J'étais chauffeur, je conduisais la délégation chinoise,  
5 j'emmenais cette délégation aux endroits <qu'>elle devait  
6 <inspecter>. Il y avait des <activités comme des> forages et  
7 <d'autres opérations techniques qui étaient effectuées par> les  
8 techniciens ou ingénieurs chinois <eux-mêmes>. Moi, j'étais là  
9 pour <leur montrer les lieux>.

10 Q. Et vous souvenez-vous qui a effectué les mesures pour la  
11 piste?

12 R. C'était les ingénieurs, les ingénieurs <chinois> et Oncle  
13 Song, qui est décédé depuis.

14 Q. Je parle de la première fois que Met vous a demandé de vous  
15 rendre dans cet aéroport. J'aimerais savoir qui a effectué les  
16 mesures et de quelle façon?

17 R. <Ce sont les ingénieurs chinois qui, à l'aide d'un  
18 tachéomètre, effectuaient des mesures qu'ils demandaient ensuite  
19 aux Khmers de marquer. Ils étaient bien équipés.>

20 [09.50.02]

21 Q. Je vous renvoie au document E3/5278 - ERN en khmer: 00287526;  
22 ERN anglais: 00292822; ERN français: 00355863. Vous dites avoir  
23 conduit une moto de marque Honda <350 cc, avec trois autres  
24 personnes,> pour mesurer la distance avec le compteur de la moto,  
25 <et que, d'après la carte et les instructions, Lvey vous a dit

19

1 que le plan de construction de l'aéroport> commençait au  
2 monastère de Krang Leav jusqu'à la route nationale numéro 5 <et  
3 jusqu'au pont de Sap Angkam>; et d'après le compteur de la moto,  
4 la distance était de sept kilomètres. Vous souvenez-vous de ce  
5 dont je viens de vous donner lecture?

6 R. Oui, <j'étais sur> cette moto, et la personne qui a conduit la  
7 moto avec moi est toujours en vie. Elle a elle aussi été invitée  
8 par la Chambre pour venir narrer ces événements. <Nous avons en  
9 effet commencé à prendre les mesures à partir de la pagode. Je  
10 pense qu'elle doit encore s'en souvenir. Il s'agit de Kin>  
11 (phon.); et il y avait quelqu'un d'autre, qui est mort depuis.

12 Q. Lorsque vous êtes arrivé sur place et lorsque vous avez  
13 utilisé le compteur de la moto pour effectuer les mesures  
14 nécessaires, avez-vous constaté que le chantier avait déjà débuté  
15 ou pas?

16 R. Non, les travaux n'avaient pas encore commencé, l'aéroport  
17 n'était pas encore construit. Une fois sur place, <j'ai fait un  
18 essai, j'ai conduit> une moto <dans les traces laissées par une  
19 charrette à bœufs depuis un endroit à un autre afin de mesurer le  
20 distance entre ces deux points>.

21 [09.52.46]

22 Q. Pourriez-vous nous dire quelle distance séparait <le chantier  
23 de> l'aéroport de Kampong Chhnang de votre village natal?

24 R. Il y avait environ 12 kilomètres entre ce site de travail et  
25 mon village natal. Peut-être que je me souviens mal, parce que ma

20

1 mémoire me fait défaut.

2 Q. J'aimerais que vous précisiez à nouveau à l'intention de la  
3 Chambre où se trouvait le <chantier de l'aéroport> de Kampong  
4 Chhnang.

5 R. Cet endroit s'appelait <à l'origine Phum Plov Ko> (phon.), <ce  
6 n'était pas loin du> Wat Stueng, <puis du> Wat Priel (phon.), <et  
7 cela s'étendait jusqu'au pont de Sap Angkam>.

8 Q. Pourriez-vous dire à la Chambre qui a décidé de choisir cet  
9 endroit pour y installer le <chantier>?

10 [09.54.34]

11 R. Je n'en n'ai aucune idée. Je ne sais pas qui a pris la  
12 décision. J'étais un simple ouvrier à l'époque. Lorsque l'on m'a  
13 confié des missions, je me suis contenté de m'en acquitter; mais  
14 je ne sais pas qui avait choisi ce site. Tout ce que j'ai su,  
15 c'est que Met m'avait demandé d'accompagner la délégation  
16 chinoise; c'est ce que j'ai fait.

17 [09.55.11]

18 Q. Vous a-t-on dit pour quelle raison l'aéroport devait être  
19 construit?

20 R. L'on m'a simplement demandé d'accompagner ces gens pour que  
21 des mesures soient effectuées pour construire un aéroport.

22 Q. Pourriez-vous dire à la Chambre ce qu'il en était du terrain  
23 sur le chantier de l'aéroport?

24 R. En surface, il y avait du sable et en dessous, il y avait <de  
25 la latérite>.

21

1 Q. Cette région était-elle montagneuse? Le sol était-il dur ou  
2 était-il facile de le creuser?

3 R. Ce chantier se trouvait au pied de la montagne, ou tout près  
4 du pied de la montagne, et <sous> la surface, <> il y avait <de  
5 la latérite recouverte de sable. Ce n'était que de la latérite  
6 sous la couche de sable>; le terrain était donc difficile à  
7 travailler.

8 M. SENG LEANG:

9 Q. Pourriez-vous redire à la Chambre pour quelle raison cet  
10 aéroport a été construit? Était-il destiné à un usage  
11 <commercial> ou bien à un usage militaire?

12 M. CHAN MORN:

13 R. Je ne sais pas pourquoi cet aéroport a été construit. Comme je  
14 l'ai dit, l'on m'a simplement demandé d'accompagner <les  
15 ingénieurs>.

16 Q. Pourriez-vous nous dire combien de personnes ont travaillé à  
17 vos côtés <la première fois,> lorsque l'on vous a demandé de vous  
18 occuper des mesures du terrain?

19 [09.58.09]

20 R. Différentes sections ont collaboré. D'autres unités ont  
21 travaillé avec mon groupe. Nous étions trois <ou quatre>  
22 chauffeurs, <nous conduisions les gens,> et il y avait beaucoup  
23 d'ouvriers <venus de diverses> unités. Nous <venions> d'unités et  
24 de sections différentes.

25 Q. Vous dites qu'il y avait différentes unités. S'agissait-il de



1 civils ou de militaires?

2 [09.59.00]

3 R. Tous les ouvriers étaient des militaires, des soldats, qu'il  
4 s'agisse d'hommes ou de femmes. C'était tous des soldats.

5 Q. À quelles unités appartenaient-ils?

6 R. Je ne me souviens pas de toutes les unités. Je me souviens  
7 <seulement que certains venaient> de l'unité 502, je me souviens  
8 que, <par la suite,> les ouvriers venaient de différentes unités,  
9 mais je ne me souviens pas de toutes ces unités.

10 Q. D'après ce que vous avez dit, l'on vous a donné des conseils  
11 pour mesurer le terrain. Des experts chinois vous ont guidé dans  
12 ce travail. Est-ce exact?

13 R. Oui, des ingénieurs chinois <nous> ont conseillés. Ce sont eux  
14 qui <nous> ont dit comment procéder, <notamment> pour les  
15 mesures. <Les Chinois étaient ceux qui faisaient le véritable  
16 travail alors que moi, j'étais juste là pour les conduire>.

17 [10.00.34]

18 Q. Pourriez-vous nous en dire plus par rapport aux tâches que  
19 vous avez dû effectuer à ce moment-là? Pourriez-vous dire quelle  
20 mission était confiée à quelle unité?

21 R. Certaines unités s'occupaient de briser la roche, faisaient  
22 fonctionner des machines à cette fin. D'autres s'occupaient de  
23 recueillir et de collecter les déchets. <Ou, par exemple, il  
24 fallait arracher des> palmiers <et leurs racines à tel> endroit,  
25 et donc on a demandé à certaines unités de déraciner les arbres.

1    Donc, il y avait plusieurs tâches au sein de chaque unité.

2    Q. Pendant combien de temps avez-vous travaillé sur ce chantier?

3    R. Je suis resté là trois mois pour accompagner <les ingénieurs  
4    chinois chargés d'examiner et d'étudier les lieux.> Ensuite, on  
5    m'a demandé <d'y conduire des gens pour procéder au>  
6    défrichage.

7    Q. Entre le moment où on vous a demandé de contribuer aux mesures  
8    et le moment où on vous a envoyé à Kampong Som, quels ont été les  
9    résultats que vous avez obtenus ou auxquels vous êtes parvenu du  
10   fruit de votre travail là-bas?

11   [10.03.04]

12   R. Pendant la période où j'étais là-bas, <> la moitié <de la  
13   piste a> été construite, <et la construction de canaux d'eau pour  
14   les situations d'urgence a été achevée. Et le canal à proximité  
15   avait également été achevé. Et> c'est à ce moment-là qu'on m'a  
16   demandé d'aller <abattre des arbres>.

17   Q. Après le premier voyage où on vous a demandé de faire des  
18   mesures de terrain, que vous a-t-on demandé de faire?

19   R. On m'a demandé de couper des arbres <pour en faire> des  
20   poteaux <électriques destinés à être plantés sur le site de  
21   l'aéroport>. C'était un petit peu plus loin que le site même de  
22   l'aéroport.

23   Q. Avant que l'on vous demande de couper des arbres, vous a-t-on  
24   assigné à Kampong Som?

25   R. Oui, je suis allé à Kampong Som pour <transporter du>

24

1 matériel. Et ensuite, on m'a demandé de couper des arbres.

2 Q. Quel était ce matériel et comment l'avez-vous transporté pour  
3 le ramener au site de construction de l'aéroport?

4 R. Tout était transporté par train. Il y avait plusieurs... il y  
5 avait un ensemble <> de câbles d'électricité, d'outils et  
6 d'engins lourds.

7 [10.05.28]

8 Q. Et ce matériel et cet équipement que l'on vous a demandé de  
9 transporter au site de construction de l'aéroport, où  
10 l'entreposiez-vous?

11 R. C'était entreposé < dans un endroit près de la caserne de Chan  
12 Sari >, dans une maison de cinq étages < appelée caserne de Chan  
13 Sari. C'était dans l'ancien aéroport situé dans le chef-lieu de  
14 la province >.

15 Q. Que vous a-t-on demandé de faire lorsque... après votre retour  
16 de Kampong Som?

17 R. Comme je l'ai dit, lorsque je suis revenu de Kampong Som, on  
18 m'a demandé de prendre certaines forces pour aller couper des  
19 arbres.

20 Q. Pendant combien de temps avez-vous fait ce travail?

21 R. Je ne me souviens pas combien de mois j'ai passé à couper les  
22 arbres <> là-bas. Je ne m'en souviens pas. Il est vraisemblable  
23 que c'était entre un mois et demi et deux mois.

24 Q. Pendant cette période, est-ce que l'on a amené d'autres engins  
25 ou équipements < sur le chantier >?

25

1 R. À ce moment-là, je ne savais plus ce qu'il se passait à  
2 l'intérieur du site de construction de l'aéroport puisque moi,  
3 j'étais à l'extérieur en train de couper des arbres.

4 [10.07.43]

5 Q. À votre retour de Kampong Som, combien d'ouvriers  
6 travaillaient sur le chantier, si vous le savez?

7 R. Il n'y avait pas de travailleurs ordinaires, il n'y avait que  
8 des soldats. C'était tous des soldats.

9 Q. Avant que je ne cède la parole à mon collègue international,  
10 j'ai encore une dernière question à vous poser. Pourriez-vous  
11 dire à la Chambre combien de personnes travaillaient là-bas et  
12 d'où venaient ces personnes?

13 R. Vous voulez dire les gens qui travaillaient sur le site de  
14 l'aéroport? Je ne sais pas de quelle unité ils venaient. Il y  
15 avait des travailleurs de différentes et diverses unités.

16 Q. Et combien de personnes y avait-il au total?

17 R. Il y avait des centaines et des centaines de personnes; il y  
18 avait peut-être un millier de personnes <si on prend en compte  
19 les membres de toutes les unités>. Le matin, on ne voyait que des  
20 <têtes> de gens partout, de personnes qui travaillaient sur le  
21 site de construction.

22 M. SENG LEANG:

23 Monsieur le Président, je souhaite céder la parole à mon confrère  
24 international. J'en ai terminé avec la partie qui me correspond.

25 [10.09.43]

26

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Bien.

3 Le moment est bien choisi pour observer une courte pause en place  
4 de cela. Le moment est venu d'observer la pause. Nous reprendrons  
5 à 10h30.

6 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin pendant la  
7 pause dans la salle pour les témoins et les experts. Ramenez-le  
8 dans le prétoire à 10h30.

9 Suspension de l'audience.

10 (Suspension de l'audience: 10h10)

11 (Reprise de l'audience: 10h32)

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

14 Le co-procureur international adjoint a maintenant la parole pour  
15 poser des questions au témoin.

16 INTERROGATOIRE

17 PAR M. SMITH:

18 Madame et Messieurs les juges, bonjour.

19 Maîtres, bonjour.

20 Monsieur Chan Morn, bonjour.

21 J'aimerais vous poser quelques questions pour rebondir sur ce que  
22 vous a demandé mon confrère par rapport à ce que vous avez fait  
23 avant la période des Khmers rouges.

24 Q. Vous avez fait vos études dans un village, village de Krang

25 Skear, à quelque <12> kilomètres de <l'aéroport de> Kampong

1 Chhnang. Est-ce exact?

2 [10.33.37]

3 M. CHAN MORN:

4 R. Oui, c'est exact.

5 Q. Et vous avez dit un peu plus tôt au Président que vous vous

6 étiez entretenu avec un enquêteur à ce sujet, une fois, et vous

7 avez dit que vous aviez reparlé à un enquêteur environ neuf mois

8 après. Cet enquêteur est venu chez vous et vous lui avez montré

9 <l'aéroport et> différents <> endroits où vous avez été témoin de

10 certains événements. Est-ce exact?

11 Je ne sais pas si vous avez entendu ma dernière question?

12 R. Non, je ne l'ai pas entendue. Je n'ai pas entendu votre

13 question.

14 Q. Vous avez parlé d'événements à un enquêteur qui est venu à

15 votre domicile, et, <plus tard,> vous avez emmené un enquêteur <à

16 l'aéroport>, et vous lui avez montré différents endroits où vous

17 avez été témoin de certains événements. Est-ce exact?

18 R. J'ai emmené cette personne sur le chantier de l'aéroport, sur

19 le site de travail de l'aéroport. Je lui ai dit ce que j'y avais

20 vu.

21 [10.35.46]

22 Q. Merci.

23 J'aimerais vous poser quelques questions par rapport à ces

24 événements. Je le ferai un peu plus tard.

25 Vous aviez environ 21 ans en 1975. Pourriez-vous dire à la

28

1 Chambre si vous étiez membre du Parti communiste du Kampuchéa à  
2 l'époque?

3 R. Tout ce que je savais à l'époque, c'est que je travaillais au  
4 sein de l'armée. Je ne faisais pas partie du Parti; je  
5 travaillais au sein de l'armée.

6 Q. Merci.

7 Avez-vous eu la possibilité de lire les statuts du Parti  
8 communiste du Kampuchéa à l'époque?

9 R. Non.

10 Q. Merci.

11 Vous avez dit que le commandant de la division 502 était le  
12 camarade Met et que son adjoint s'appelait Lvey. Est-ce exact?

13 R. Oui, c'est exact.

14 [10.37.30]

15 Q. Vous dites que le camarade Met vous a demandé d'aller  
16 travailler sur le terrain de l'aviation, mais vous avez dit  
17 également que Lvey l'avait fait lui aussi. Étaient-ils ensemble  
18 lorsque vous avez été envoyé là-bas? Qui a pris la décision, qui  
19 vous a demandé d'aller sur... sur le terrain de l'aviation?

20 R. Au départ, c'est Lvey qui <> a demandé <à> mon groupe <>  
21 d'accompagner la délégation chinoise sur ce terrain d'aviation.  
22 <À notre arrivée à Kampong Chhnang>, Met <qui était arrivé après  
23 nous, a ordonné à> cinq ou six personnes <de m'aider à faire ce  
24 travail. Met était présent sur le terrain d'aviation et il m'a  
25 dit cela. J'ai simplement suivi ses ordres.>

29

1 Q. Combien de fois avez-vous rencontré le camarade Met? Combien  
2 de fois aviez-vous rencontré le camarade Met?

3 [10.39.00]

4 R. Je le rencontrais <parfois> deux fois par <semaine> ou <trois  
5 fois par> mois. Il vivait assez loin de moi, donc je le voyais  
6 assez peu fréquemment. <>

7 Q. Lorsque vous rencontriez le camarade Met, parliez-vous avec  
8 lui?

9 R. Oui, je conversais avec lui. Il me donnait des instructions  
10 par rapport aux tâches que j'avais à effectuer et il me demandait  
11 quels étaient les résultats que j'avais pu obtenir. <Je devais  
12 lui en faire rapport.> Il me posait également des questions <sur  
13 les progrès accomplis sur le> terrain d'aviation et <je devais  
14 lui dire ce qui avait été apporté, comme les pièces de  
15 machinerie, et cetera>.

16 Q. Quel était votre grade au sein de l'armée? Étiez-vous caporal,  
17 étiez-vous sergent? Quel était votre grade?

18 R. J'étais messager au sein de l'armée; je n'avais aucun grade.  
19 J'ai été messager jusqu'à 1979. Comme je l'ai dit, j'étais  
20 messager, j'étais chargé d'amener des messages aux unités et je  
21 faisais ce que l'on me demandait de faire.

22 Q. Le camarade Met était le commandant de la division 502,  
23 c'était le rang... le poste le plus élevé de la division; est-ce  
24 exact?

25 R. Oui, c'est exact.



30

1 Q. Entretieniez-vous de bonnes relations avec le camarade Met,  
2 sachant que vous vous êtes entretenu plusieurs fois avec lui?  
3 [10.41.51]

4 R. J'étais proche de lui parce que je l'avais rencontré <>  
5 souvent <dès que j'avais commencé à travailler> au sein de  
6 l'armée, <c'est-à-dire quand j'étais encore un gamin>. Il me  
7 connaissait bien par rapport à d'autres et il m'a confié beaucoup  
8 de missions <lorsque je le rencontrais alors que je travaillais  
9 au chantier de construction de l'aéroport.>

10 Q. Je reviendrai sur ces missions qui vous ont été confiées dans  
11 un instant, mais j'aimerais que nous nous attardions sur  
12 l'adjoint de Met, Lvey. Avez-vous travaillé pour Lvey avant 1975?  
13 Je crois que oui, je crois que vous l'avez fait pendant environ  
14 trois ans, mais vous avez également travaillé pour Lvey après  
15 1975, sur l'aérodrome. Entretieniez-vous de bonnes relations avec  
16 Lvey?

17 [10.43.20]

18 R. Au départ, il me confiait <directement certaines> tâches à  
19 accomplir <pour lui>, mais par la suite, <comme il vivait> loin  
20 de l'endroit où je vivais, <les tâches qu'il me confiait, j'en  
21 étais informé non plus par lui mais par quelqu'un d'autre. Une  
22 personne venait me voir et me disait que Frère Lvey voulait que  
23 je fasse ceci ou cela pour lui. Et je m'exécutais. Donc, plus  
24 tard, je ne recevais plus mes ordres directement de lui.>

25 Q. Parlez-vous à présent du moment où l'on vous a demandé de vous

31

1 occuper du radar à <> la montagne <de Phnum Kreang Dei Meas,>  
2 proche de l'aérodrome? Dites-vous que vous étiez loin parce que  
3 vous <travailliez à> cette montagne? Ai-je bien compris?

4 [10.44.20]

5 R. Un peu plus tard, l'on m'a demandé de conduire un <camion> et  
6 d'apporter du matériel en haut de la montagne. Personne <n'avait  
7 encore osé> conduire <un camion chargé d'équipements radar  
8 jusqu'au sommet, donc> on m'a demandé de <le faire et de rester  
9 avec d'autres personnes> à cette montagne pendant un moment.

10 Q. Merci.

11 Vous avez également dit que l'on vous avait demandé de monter la  
12 garde à <la station de> Stueng Mean Chey après la prise de  
13 contrôle de Phnom Penh par les Khmers rouges, avant de vous  
14 rendre sur le terrain d'aviation. Pourriez-vous dire... nous dire  
15 si la division 502 disposait d'un centre de sécurité à Stueng  
16 Mean Chey?

17 R. Au départ, on m'a demandé de monter la garde <à la station> et  
18 par la suite, <tous les membres de la 502 ont été redéployés> à  
19 l'aérodrome, <donc> je ne savais pas qui d'autre <avait été posté  
20 à cet endroit. Je savais simplement que toutes les unités avaient  
21 été redéployées à l'aérodrome.>

22 Q. Avez-vous entendu dire que la division 502 avait son propre  
23 centre de sécurité, un endroit où les gens pouvaient être arrêtés  
24 et emmenés? Avez-vous entendu parler d'un tel centre de sécurité?

25 R. Je ne sais pas du tout où était ce bureau de sécurité, je n'en

1 n'ai aucune idée.

2 [10.46.26]

3 Q. Vous avez également dit que lorsque vous vous étiez rendu sur  
4 le terrain d'aviation, vous aviez rencontré l'Oncle Song. Qui  
5 était-ce?

6 R. Je ne m'en souviens pas.

7 Q. Pourriez-vous dire qui était l'adjoint ou le subordonné de  
8 Lvey sur le terrain d'aviation?

9 R. Il <> y avait <un> chef de bureau, qui s'appelait Yeng. Je ne  
10 connais pas le nom complet de cette personne. Ce que je savais,  
11 c'est que Yeng était le chef d'un bureau sous la supervision de  
12 Lvey. <Après Frère Lvey, c'était le chef du bureau qui s'occupait  
13 des opérations au quotidien et des tâches à distribuer à>  
14 l'aérodrome.

15 Q. Dans votre procès-verbal d'audition D166/116 - anglais:  
16 00292824 et 25; ERN khmer: 00287529; ERN français: 00355866 -

17 Monsieur le témoin, l'on vous pose la question suivante:

18 "Qui était responsable de la répartition du travail, de la  
19 convocation des réunions et de la détermination du plan à  
20 exécuter par les ouvriers <au site de construction de>

21 l'aéroport?"

22 Vous répondez:

23 [10.48.32]

24 "Au début, c'était Lvey et Song. Quand <d'avantage de> gens <ont  
25 été> envoyés de la zone Est, <> Yeng et Lvey <ont été> en charge

1 de <ces> responsabilités. Yeng a disparu avant les offensives des  
2 Vietnamiens en 1979."

3 Ce que je viens de lire, ce que vous avez déclaré aux enquêteurs  
4 vous rafraîchit-il la mémoire par rapport à qui était ce <Song>?  
5 R. Song venait du même village. Il était soldat au sein de la 502  
6 lui aussi. Il est décédé. Il était technicien, <un technicien que  
7 les Chinois formaient à l'époque>.

8 Q. Peut-être que je n'avais pas bien prononcé son nom ou vous  
9 n'aviez pas compris ma question lorsque j'en ai parlé pour la  
10 première fois?

11 R. Je me souviens de quelqu'un qui s'appelait Song, qui était un  
12 villageois dans un village proche du mien et qui <travaillait  
13 également là. Il était responsable des activités en lien avec  
14 l'étude du terrain et la prise de mesures>.

15 [10.50.34]

16 Q. Après les mesures effectuées sur le chantier de l'aéroport,  
17 vous dites que vous vous êtes rendu à Kampong Som pour aller y  
18 chercher du matériel, matériel à rapporter à <l'aérodrome et, je  
19 crois, à> Siem Reap, et vous dites que vous êtes revenu sur le  
20 chantier de l'aéroport et mon collègue vous a posé des questions  
21 par rapport au nombre de personnes qui étaient présentes là-bas  
22 après la prise de mesures, après votre retour. Vous dites qu'il y  
23 avait beaucoup de chapeaux <lorsque vous avez parcouru du regard  
24 l'aérodrome>. Pourriez-vous nous dire combien de personnes il y  
25 avait lorsque vous êtes revenu là-bas, ou retourné là-bas pour la

34

1 deuxième fois?

2 [10.51.28]

3 R. J'ai vu beaucoup de gens là-bas, <un millier de travailleurs  
4 au total>. Il y en avait <partout, que ce soit sur le chantier de  
5 construction du bâtiment ou dans les carrières>. La première  
6 fois, lorsque j'étais sur ce terrain, il n'y avait pas beaucoup  
7 <d'ouvriers>, mais la deuxième fois <que je m'y suis rendu, j'ai  
8 vu également de nombreuses> femmes qui <y travaillaient, elles>  
9 s'occupaient de collecter les déchets <sur le chantier>.

10 Q. Lorsque vous avez effectué les mesures sur place, lorsque vous  
11 y étiez pour la première fois, rien n'avait encore été construit,  
12 n'est-ce pas? Vous faisiez partie des premières personnes à vous  
13 rendre là-bas pour que le chantier puisse commencer; est-ce  
14 exact?

15 [10.52.29]

16 R. Oui, c'est exact. L'on m'a demandé d'accompagner les  
17 ingénieurs sur place. J'ai fait partie <du premier> groupe à <se>  
18 rendre là-bas. J'y suis allé avec les membres de mon groupe. À  
19 l'époque, mon rôle consistait à accompagner la délégation  
20 chinoise pour qu'elle puisse inspecter le chantier ou inspecter  
21 le terrain. <Comme je l'ai déjà dit, je connaissais bien cet  
22 endroit.>

23 Q. Après cette première fois, ou cette première fois, combien de  
24 temps êtes-vous resté sur place pour les mesures?

25 R. Une fois que les mesures ont été prises, je suis resté dans

35

1 une caserne à Chan Sari pendant environ trois mois avec <les>  
2 ingénieurs chinois. <Nous sommes allés séjourner dans ce bâtiment  
3 de cinq étages situé dans la caserne de Chan Sari dans le  
4 chef-lieu provincial. Nous ne sommes pas restés sur le chantier  
5 de construction.>

6 Q. <Où était-ce?> À Kampong Som? <>

7 R. C'était à Kampong Chhnang. Il s'agissait de la caserne de Chan  
8 Sari. On disait que c'était <"la> maison à cinq étages" qui se  
9 trouvait tout près de l'ancien aérodrome.

10 Q. Faisiez-vous l'aller-retour entre l'endroit où vous étiez et  
11 le terrain d'aviation chaque jour pour aller y travailler?

12 [10.54.38]

13 M. CHAN MORN:

14 R. Je partais pour le chantier le matin et je <reconduisais les  
15 Chinois en ville pour le déjeuner et> nous repartions à 14 heures  
16 pour le chantier. <C'était notre routine quotidienne.>

17 M. SMITH:

18 Q. Et cela a duré environ trois mois; est-ce exact?

19 R. Oui, c'est exact, je pense. Ensuite, j'ai été transféré pour  
20 aller travailler ailleurs.

21 Q. Dans votre procès-verbal d'audition, vous dites que l'on vous  
22 a demandé d'aller chercher du matériel à Kampong Som. Combien de  
23 temps cela a-t-il duré?

24 R. Je ne m'en souviens pas. Je ne me souviens pas à quel moment  
25 cela s'est produit. En général, nous repartions immédiatement,

36

1 <parfois le soir même, parfois nous restions dormir là-bas avant  
2 de refaire le trajet inverse. Cela variait.> Donc je ne sais pas  
3 <pendant> combien de temps <j'ai fait cela car nous effectuions  
4 régulièrement des allers et retours.>

5 Q. C'est ce que j'essaie de comprendre. Pendant la période des  
6 Khmers rouges, d'avril 75 à janvier 79, j'aimerais savoir combien  
7 de temps vous avez passé à Kampong Som pour aller y chercher du  
8 matériel et l'apporter sur le chantier de l'aéroport et ailleurs?  
9 J'aimerais savoir combien de déplacements vous avez effectués à  
10 Kampong Som sur toute cette période?

11 [10.56.52]

12 R. Je ne m'en souviens pas parce que je suis allé assez souvent à  
13 Kampong Som. Je m'y suis rendu <> de <trop> nombreuses fois, donc  
14 je ne me souviens pas.

15 Q. Peut-on dire que <c'étaient des voyages de courte durée?> Vous  
16 vous rendiez à Kampong Som pour réceptionner des véhicules, du  
17 matériel et <> vous repartiez immédiatement à l'endroit où vous  
18 travailliez, que ce soit sur le terrain d'aviation ou ailleurs?

19 R. Lorsque nous rentrions de Kampong Som, <on ne nous renvoyait  
20 pas directement au chantier de construction mais nous rentrions>  
21 à la caserne de Chan Sari <dans le chef-lieu,> Kampong Chhnang,  
22 et c'est là que nous séjournions avec <les ingénieurs> chinois,  
23 <dans la maison à cinq étages. Le matin, ils étaient conduits au  
24 chantier et, le soir, ils étaient ramenés à la caserne. Il en  
25 était ainsi chaque jour.>

37

1 Q. L'endroit que vous appelez Chan Sari, était-ce l'endroit où  
2 vous avez séjourné pendant toute la période où vous avez  
3 travaillé sur le chantier de l'aéroport? Deviez-vous faire  
4 l'aller-retour entre cet endroit et le chantier tous les jours,  
5 ou bien <êtes>-vous resté sur le chantier de l'aéroport?

6 R. Je séjournais dans la caserne de Chan Sari, <dans> ce bâtiment  
7 que l'on appelait "la maison aux cinq étages."

8 [10.58.44]

9 Q. Était-ce là que tous les Chinois, les techniciens, les  
10 conseillers, séjournaient ou bien séjournèrent-ils <aussi>  
11 ailleurs?

12 R. Les techniciens chinois séjournèrent dans ce bâtiment de cinq  
13 étages <tandis que leurs chauffeurs et cuisiniers vivaient> dans  
14 <> la caserne de Chan Sari. Quant aux ouvriers khmers <qui  
15 étaient impliqués dans la prise de mesures et l'examen du  
16 terrain>, eux aussi séjournèrent dans la caserne de Chan Sari.

17 Q. Lorsque vous parlez des ouvriers khmers, voulez-vous parler  
18 des personnes qui travaillaient dans la carrière ou bien sur le  
19 site de l'aéroport, ceux qui abattaient des arbres là-bas, qui  
20 déracinaient des arbres? Ou bien parlez-vous des superviseurs,  
21 des chefs, des personnes qui surveillaient les ouvriers?

22 R. Les personnes qui <supervisaient la carrière et travaillaient  
23 pour le nouvel aéroport> séjournèrent dans la caserne de Chan  
24 Sari. Quant aux <travailleurs - des militaires des deux sexes qui  
25 avaient été amenés sur ce chantier -, ils dormaient au même



38

1 endroit que là où ils travaillaient sur le chantier de  
2 construction de l'aéroport. Exactement au même endroit>.

3 [11.00.47]

4 Q. Je vous remercie.

5 Peut-être pourrais-je essayer de résumer tout ce que vous avez  
6 dit, notamment dans votre PV d'audition, au sujet de l'assistance  
7 chinoise pour la construction de l'aéroport de Kampong Chhnang.  
8 Est-il exact de dire qu'ils ont fourni des véhicules, des Jeeps,  
9 des rouleaux compresseurs, d'autres équipements, <du matériel  
10 explosif,> des techniciens, des conseillers, des foreuses, des  
11 générateurs d'électricité et du matériel comme l'acier, le  
12 ciment, les explosifs, pendant toute la période de construction  
13 de l'aérodrome? Les Chinois ont-ils fourni ce type d'assistance  
14 pour la construction de l'aérodrome?

15 R. Oui, ce matériel venait de Chine, l'acier, tout. Voilà le type  
16 d'assistance reçue de la Chine. Tout venait de Chine, c'était  
17 l'assistance de la Chine. Pour les ouvriers, les techniciens, ils  
18 venaient aussi de Chine.

19 Q. Vous dites à un moment donné qu'il y avait 120 conseillers  
20 techniques. Est-ce que le nombre de conseillers techniques  
21 chinois a dépassé ce chiffre à un moment donné ou est-il demeuré  
22 à ce niveau-là?

23 [11.02.52]

24 R. C'était le nombre de conseillers, mais par la suite, certains  
25 d'entre eux ont été transférés et sont allés travailler à

1 d'autres endroits, dans <> différentes provinces. Par la suite,  
2 je ne sais pas s'il y a eu une augmentation de ce chiffre ou non  
3 puisque on m'a transféré à l'extérieur du périmètre du site de  
4 construction de l'aéroport pour couper des arbres.

5 Q. Merci.

6 Mais, lorsque vous <êtes parti> couper les arbres, vous avez pris  
7 avec vous des ouvriers qui habitaient là-bas; est-ce exact?

8 R. Les ouvriers, les forces, étaient des gens de la zone Est qui  
9 sont venus avec moi couper des arbres.

10 Q. Et vous a-t-on dit pourquoi ces ouvriers, <ces militaires> de  
11 la zone Est, ces militaires de la zone Est avaient été envoyés à  
12 l'aéroport de Kampong Chhnang? Pourquoi avait-on sélectionné des  
13 militaires de la zone Est précisément?

14 [11.04.18]

15 R. J'en ignore la raison. Tout ce que je sais, c'est que ces  
16 travailleurs militaires ont été amenés et qu'on m'en a assigné un  
17 certain nombre pour aller couper des arbres. C'est tout ce que je  
18 sais à leur sujet. Ainsi, on m'a donné des outils, un certain  
19 nombre de ces ouvriers, et je devais les conduire pour aller  
20 couper des arbres.

21 Q. Dans votre procès-verbal d'audition, vous dites que certains  
22 de ces ouvriers <de la zone Est> vous ont dit qu'ils ont été  
23 envoyés pour être rééduqués, qu'ils ont été envoyés à Kampong  
24 <Chhnang> pour être rééduqués?

25 R. On <> les a amenés et on leur a dit de participer à la

40

1 construction du site d'aviation. Certains d'entre eux ont été  
2 envoyés avec moi pour <aller> couper des arbres. Ils étaient  
3 nombreux sur le site.

4 Q. Peut-être, dans le document D166/116 - 00292823 en anglais;  
5 00287529 pour le khmer; et français: 00355866 - on vous pose la  
6 question suivante:

7 "Quelles étaient les raisons pour lesquelles <des> gens de la  
8 zone Est étaient affectés à la construction de cet aéroport?"

9 [11.06.25]

10 Vous répondez:

11 "Quand Lvey m'a désigné pour conduire les gens de la zone Est  
12 afin de défricher la forêt, <ils m'ont dit> qu'ils étaient <en  
13 lien avec les ennemis. Leurs> chefs de la zone Est <avaient trahi  
14 l'Angkar et le Parti et> s'étaient enfuis au Vietnam. Les  
15 travailleurs disaient que les Khmers rouges les avaient envoyés  
16 <> pour être rééduqués."

17 Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire quant à ce qui vous a  
18 été dit par les gens de la zone Est, <à savoir pourquoi> ils  
19 étaient sur le site de l'aéroport?

20 R. Je m'en souviens en partie parce que nous étions tous khmers  
21 et lorsque j'ai vu leur visage malheureux tandis que nous  
22 mangions dans la forêt, je leur ai posé la question pour savoir  
23 la raison pour laquelle ils avaient été envoyés sur le site. Ils  
24 m'ont dit la raison que vous venez de dire et je leur ai dit:

25 "Continuez de travailler, cessez de vous inquiéter, on mangera ce

41

1 que l'on pourra <ou ce que l'on trouvera dans la forêt>."  
2 Je leur ai dit que pour le riz et l'approvisionnement  
3 alimentaire, <cela devrait être> suffisant. Et ils ont dit que la  
4 moitié des forces qui avaient été envoyées depuis la zone à  
5 l'origine avaient disparu. Il s'agissait pour l'essentiel de  
6 <leurs> superviseurs ou <> chefs et seuls les soldats ordinaires  
7 étaient arrivés. Voilà comment j'ai appris pourquoi ils avaient  
8 été envoyés.

9 [11.08.29]

10 Q. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour couvrir une longue  
11 période, c'est pourquoi j'aimerais vous soumettre ce que vous  
12 avez dit aux enquêteurs au sujet des conditions de vie pour les  
13 ouvriers sur le site du chantier et <au sujet des arrestations  
14 qui ont eu lieu sur le chantier>. J'aimerais ensuite vous poser  
15 des questions.

16 Je parle du document D166/116 - en anglais: 00292824; en khmer:  
17 00287528 et 9; et en français: 00355865.

18 On vous demande, ou on vous dit que la plupart des témoins qui  
19 ont <été interrogés> ont dit qu'il y avait des malades, des morts  
20 et des gens <qui étaient emmenés pour être> tués. Et ils ont dit  
21 qu'ils voyaient de leurs propres yeux qu'on ligotait des gens et  
22 qu'on les transportait dans des camions alors qu'ils  
23 travaillaient sur le chantier. On vous demande également de  
24 préciser la situation selon ce que vous saviez. Vous répondez:

25 [11.09.48]

42

1 "Cette histoire est vraie. Il y avait des arrestations et les  
2 gens étaient ligotés tous les jours. Je l'ai vu de mes propres  
3 yeux. Quand <une> liste de noms de travailleurs <arrivait>,  
4 quelqu'un venait sur le chantier pour dire aux victimes qu'il  
5 fallait qu'elles se rendent à une réunion. Ensuite, les victimes  
6 étaient arrêtées, attachées, et placées à bord de véhicules qui  
7 partaient en direction de Phnom Penh. Il y avait au moins trois  
8 victimes à chaque arrestation et cela avait lieu tous les jours.  
9 À ma connaissance, la personne qui était chargée des arrestations  
10 ne venait pas du site de construction et ces ordres n'étaient pas  
11 donnés par Lvey ni par Song. Le nombre de décès dus à  
12 l'épuisement, <à l'excès de travail, à la difficulté du travail>  
13 augmentait de jour en jour également. <> Ceux qui ne pouvaient  
14 pas endurer les travaux durs se suicidaient en se lançant  
15 au-dessous des rouleaux toutes les semaines. La plupart des  
16 victimes de suicide étaient des femmes. Je n'ai pas vu de gens se  
17 faire exécuter sur le chantier. Les corps de ceux qui mouraient  
18 sur le chantier étaient transportés pour être enterrés dans la  
19 forêt près de Wat Stueng."  
20 Voilà ce que vous avez dit aux enquêteurs. Voilà comment vous  
21 avez décrit ce qu'il arrivait aux travailleurs sur le site de  
22 l'aéroport. Est-ce que ce que vous avez dit est exact?  
23 Pourriez-vous faire un commentaire à ce sujet?  
24 [11.12.06]  
25 R. J'ai vu des gens être emmenés par camion. Je l'ai vu

1 personnellement. En général, cela avait lieu la nuit et j'ai  
2 entendu les bruits de cette activité depuis là où je me trouvais.  
3 <Par la suite,> la plupart du temps, ils étaient transportés à  
4 Phnom Penh <comme ils avaient une meilleure compréhension de la  
5 situation>; et les gens qui venaient les chercher étaient des  
6 gens de Phnom Penh. C'était une activité continue à l'époque, <>  
7 et chacun s'occupait de ses affaires.

8 Q. Et pourquoi les <emmenait>-on?

9 R. J'ignore la vraie raison. Ce que j'ai vu, ce sont les camions  
10 <de> Phnom Penh <> venir au site <de construction> de l'aéroport  
11 afin de venir chercher ces gens. Et les gens sur le site de  
12 travail n'étaient pas ceux qui les emmenaient à bord du camion.

13 Q. On vous a emmené également pendant une certaine période. Vous  
14 aussi avez été arrêté, est-ce exact?

15 [11.13.59]

16 R. J'ai été arrêté lorsque je suis revenu après avoir été couper  
17 les arbres. J'étais <revenu> chercher <des provisions, du riz,>  
18 et Yeng, qui m'a vu transporter de grandes quantités de riz -  
19 parce que j'avais <beaucoup> d'hommes à nourrir -, m'a accusé de  
20 transporter du riz pour l'ennemi. Alors, j'ai dit: "Alors, si  
21 vous considérez que mes hommes ce sont des ennemis, cela veut  
22 dire que moi aussi je suis un ennemi." Je suis ensuite allé  
23 chercher des médicaments et le jour d'après, <alors que je  
24 convoyais des arbres,> on m'a dit qu'il fallait que j'aille à une  
25 réunion. Ils m'ont dit qu'il n'était pas nécessaire que je prenne

44

1 place à bord du véhicule avec mon équipe, mais que je <devais>  
2 prendre place à bord de leur véhicule. <Je leur ai dit que je  
3 n'avais pas encore terminé mon rapport. Comme j'avais très peu  
4 d'instruction, cela m'a pris beaucoup de temps pour compter le  
5 nombre total d'arbres que nous avons rassemblés. Puis> on m'a  
6 amené à <une pagode à proximité, une pagode qui> existe encore  
7 aujourd'hui.

8 J'ai été détenu, ligoté <les mains dans le dos>, et on m'a jeté  
9 sur un camion, on m'a emmené. Les personnes qui se sont chargées  
10 de <mon> arrestation n'étaient pas les personnes de l'aéroport,  
11 c'était des personnes de Phnom Penh. Ils m'ont donné un coup sur  
12 la cheville pour que je tombe et une fois que je suis tombé, j'ai  
13 regardé, j'ai vu que ce n'était pas des personnes du site de  
14 travail, mais que c'était des personnes de Phnom Penh.

15 <On m'a bandé les yeux avant de me jeter dans le camion et de  
16 m'emmener. Je n'ai donc pas pu voir combien on était dans ce  
17 camion mais j'ai pu entendre> d'autres personnes <qui gémissaient  
18 et pleuraient.>

19 [11.16.04]

20 Q. Vous avez dit dans votre déposition que des gens venaient avec  
21 une liste de noms et appelaient les gens, <et> les gens étaient  
22 emmenés. Est-ce que vous l'avez vu? Est-ce que vous avez vu ces  
23 gens être appelés puis emmenés?

24 [11.16.31]

25 R. Avant d'être arrêté, oui, j'avais été témoin de cela. <Ils

45

1    venaient vers nous et nous interrogeaient sur certains noms.> Si  
2    nous disions que nous <ne> connaissions <pas> les noms des  
3    personnes sur la liste, alors <ils s'en allaient. À cette  
4    époque-là, chacun s'occupait de ses propres affaires. Cependant,>  
5    parfois, nous <leur> disions le nom des personnes que nous  
6    connaissions <quand on nous le demandait>, et plus tard, dans la  
7    <soirée>, ces personnes disparaissaient. Cela incluait tant des  
8    personnes venues de la zone Est que des personnes locales.  
9    Q. Et pourquoi <les> superviseurs de l'aéroport de Kampong  
10   Chhnang permettaient-ils à ces personnes venues de l'extérieur  
11   d'emmener leurs ouvriers, leurs travailleurs? Comment se fait-il  
12   qu'ils aient laissé cela se faire?  
13   M. LE PRÉSIDENT:  
14   Monsieur le témoin, veuillez attendre.  
15   Maître Koppe a la parole.  
16   Me KOPPE:  
17   Je vous remercie, Monsieur le Président.  
18   J'ai laissé faire à plusieurs reprises, particulièrement parce  
19   que le témoin a utilisé ces mots lui-même, mais il faudrait  
20   peut-être mieux désigner les gens de la zone Est par le terme de  
21   "soldats". C'était des soldats qui venaient de se rebeller et qui  
22   étaient impliqués dans des combats en masse. On continue de  
23   parler d'eux en utilisant le terme "travailleurs" <comme s'ils  
24   étaient de simples civils>, je pense que ce n'est pas un terme  
25   qui est adapté ou précis. Dans <certain> cas, le terme



46

1 "travailleurs" est utilisable, mais ici, dans ce cas, il  
2 s'agissait bien de soldats, de militaires <> envoyés depuis la  
3 zone Est après une rébellion. Mieux vaut donc utiliser le terme  
4 "soldats".

5 [11.18.45]

6 M. SMITH:

7 Voilà une conclusion. Madame et Messieurs les juges, c'est clair  
8 que c'était des soldats, mais ils venaient ici travailler. C'est  
9 donc nuancé, à nuancer.

10 Q. Monsieur le témoin, les soldats de la zone Est qui étaient  
11 envoyés sur le site de travail avaient-ils des armes avec eux?  
12 Avaient-ils des armes <à feu>?

13 [11.19.27]

14 M. CHAN MORN:

15 R. Non, ils n'avaient pas d'armes. Lorsqu'on les amenait, ils  
16 <n'étaient pas autorisés à emporter> avec eux <des> armes, <même  
17 s'ils étaient des soldats; une fois sur le chantier de  
18 l'aéroport, ils ne portaient plus d'armes, elles leur avaient  
19 été> confisquées. Ils venaient de plusieurs unités <ou divisions,  
20 par centaines, mais aucun d'entre> eux n'avait d'arme. Tout ce  
21 qu'ils avaient <avec> eux, c'était leurs vêtements <et un hamac>.

22 Q. Et pour la zone Est, pour les soldats de la zone Est,  
23 saviez-vous pourquoi leur arme avait été confisquée?

24 [11.20.16]

25 R. Je ne connais ces événements qu'en partie. Les travailleurs

47

1 qui étaient avec moi dans la forêt m'ont dit qu'ils avaient été  
2 accusés d'avoir un lien avec l'ennemi. En ce qui me concerne,  
3 j'étais un simple travailleur et j'ignorais tout des détails  
4 derrière tout cela. Tout ce que je sais, c'est ce que m'ont dit  
5 <ces> ouvriers tandis que nous coupions les arbres dans la forêt.  
6 Lorsque tout était calme, je leur posais la question et c'est ce  
7 qu'ils m'ont répondu. <Nous nous efforcions de travailler dur  
8 afin de pouvoir rester en vie.>

9 Q. Merci.

10 J'aimerais parler de certaines de ces arrestations. Vous avez dit  
11 que vous avez vu ces arrestations, que des camions emmenaient des  
12 personnes. Dans le rapport du site de crime - et là, je parle du  
13 document D232/100; ERN en anglais: 00436946; en khmer: 00428465;  
14 en <français>: <00485452>.

15 Je crois qu'il y a une objection.

16 [11.22.09]

17 Me KOPPE:

18 Ce n'est pas une objection, tout simplement une requête, pour ne  
19 pas faire référence aux numéros en "D", mais plutôt en "<E3>". Ce  
20 serait plus simple pour nous, plus facile à trouver.

21 M. SMITH:

22 Volontiers. Je n'ai pas le numéro ou la cote du document "E",  
23 mais je vais l'obtenir sous peu.

24 Q. Voici ce que rapporte l'enquêteur de ce que vous lui avez dit  
25 lorsque vous l'avez conduit sur l'aéroport en 2010. Il dit que

1 vous avez montré un site au nord-ouest de l'aéroport de Kampong  
2 Chhnang, à peu près à 180 mètres de l'endroit où vous habitiez  
3 pendant la période du Kampuchéa démocratique et à environ 3  
4 kilomètres de la piste de l'aéroport. Il y pousse un grand arbre.  
5 [11.23.12]  
6 "En 1977, il avait vu qu'on transportait dans les camions des  
7 soldats de l'aéroport dans la nuit entre 22 heures et minuit."  
8 Des troupes étaient amenées à ce site et, cinq minutes plus tard,  
9 vous <avez entendu> des cris <> et des pleurs <en provenance> de  
10 cet endroit. Quelques jours après, vous avez senti l'odeur  
11 putride des cadavres en décomposition <en provenance> de cet  
12 endroit. "Le témoin a reconnu ce grand arbre aujourd'hui encore,  
13 qui <est> dans son état premier." À cet endroit, l'enquêteur n'a  
14 pas pu apercevoir des traces de fosses, mais a repéré des traces  
15 en forme de cercles à deux, trois endroits à côté de l'arbre en  
16 question.  
17 J'aimerais projeter à l'écran certaines des photos de ce  
18 <rapport> pour ensuite vous poser des questions. Il s'agit de la  
19 diapositive numéro 1, pour information. Et pendant que c'est en  
20 train d'être projeté à l'écran, vous avez dit que vous viviez à  
21 Chan Sari, dans la ville de Kampong Chhnang, tandis que vous  
22 travailliez sur le site de l'aéroport, et que vous vous rendiez  
23 sur le site de l'aéroport tous les jours. D'après ce que dit  
24 l'enquêteur, d'après ce que rapporte l'enquêteur <de ce que vous  
25 lui avez dit>, vous habitiez auparavant dans un bâtiment qui

49

1 s'appelait l'unité de transport, et ce bâtiment se trouve à trois  
2 kilomètres à l'ouest du terrain d'aviation.

3 Pourriez-vous dire et expliquer: viviez-vous à deux endroits?

4 D'une part, à l'unité de transport, et d'autre part dans la ville  
5 de Kampong Chhnang avec les Chinois?

6 [11.25.39]

7 M. CHAN MORN:

8 R. Cela s'est produit après que je sois allé transporter du bois.

9 Lorsque j'effectuais des mesures, j'étais à la caserne de Chan  
10 Sari. Ce n'est que par la suite, lorsque je transportais du bois  
11 à la scierie, que j'habitais dans le bâtiment que vous venez de  
12 mentionner. À peu près à 300 ou 400 mètres derrière l'endroit où  
13 j'habitais, il y avait <un ruisseau> près de la pagode de Wat  
14 Stueng et il y avait un <gros> arbre à cet endroit. <> J'ai  
15 entendu des cris qui venaient de cette direction. Par la suite,  
16 lorsque j'ai pénétré dans cet endroit, j'ai pu remarquer l'odeur  
17 qui s'en dégageait. Mais je n'ai pas vu de corps, j'ai seulement  
18 senti l'odeur. Et ce grand arbre existe toujours. J'ai également  
19 accompagné l'enquêteur du Bureau des co-juges d'instruction à ce  
20 site, mais nous n'avons vu que le grand arbre et certains  
21 bambous. Nous n'avons pas vu de fosses ou de charniers.

22 [11.27.13]

23 Q. Si l'on prend le D322/100 - ERN <00436952>; en khmer:

24 00428469; et, en français: 00455457; photo 4, qui est à l'écran

25 -, pourriez-vous nous expliquer ce que vous y voyez?

50

1 R. La photo montre l'emplacement derrière là où je transportais  
2 le bois.

3 M. SMITH:

4 Et si l'on peut voir la deuxième diapositive, s'il vous plait -  
5 ERN 00436952, en anglais.

6 Q. Pourriez-vous nous dire ce que vous faites sur cette photo?

7 Qu'est-ce que vous montrez du doigt?

8 [11.28.51]

9 M. CHAN MORN:

10 R. Je suis en train d'indiquer du doigt le grand arbre <depuis  
11 lequel j'entendais des cris. Je montre du doigt le grand arbre et  
12 des bambous>.

13 M. SMITH:

14 Est-ce que l'on pourrait présenter la photo suivante, <00436951>?

15 Et, Monsieur le Président, j'aimerais que la photo reste à  
16 l'écran, si c'est possible, parce que pour l'instant, elles  
17 apparaissent et elles disparaissent aussitôt.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Très bien.

20 M. SMITH:

21 Q. Sur cette photographie, qu'êtes-vous en train de nous montrer?

22 [11.30.09]

23 M. CHAN MORN:

24 R. <> L'endroit d'où, <généralement, j'entendais> les cris <de  
25 personnes en train de mourir>.

51

1 Q. En anglais, 00436951. Pourriez-vous nous dire ce que vous  
2 voyez sur cette photo, celle qui va être projetée dans un  
3 instant?

4 R. Près de l'arbre, le jour où j'ai accompagné les enquêteurs,  
5 nous avons vu des marques au sol, circulaires, qui pourraient  
6 être des marques d'anciennes fosses de <ce> régime. <Il est  
7 difficile de reconnaître l'endroit exact de nos jours étant donné  
8 que le lieu est retourné à l'état sauvage. Nous avons seulement  
9 vu d'anciennes fosses.> Et comme je l'ai dit, c'est l'endroit  
10 d'où j'ai entendu les cris et c'est là où j'ai senti la  
11 <puanteur. Les gens ordinaires passaient rarement par cet  
12 endroit.> Et les cris, à cet endroit, je les entendais presque  
13 tous les soirs lorsque j'étais là-bas. <Je sentais aussi cette  
14 puanteur qui se dégageait de ce lieu.> Toutefois, aujourd'hui,  
15 cet emplacement est un champ ouvert, mais l'arbre, le grand  
16 arbre, est toujours là, et il y a <toujours> également, le long  
17 <du ruisseau>, des bambous.

18 [11.31.46]

19 Q. Vous avez dit que vous entendiez ces cris presque tous les  
20 soirs. À quelle fréquence séjourniez-vous dans le bâtiment que  
21 l'on vient de voir, le bâtiment de l'unité du transport?

22 R. Le jour où je suis rentré dormir là-bas, j'ai entendu des  
23 cris. Mais je ne dormais pas dans cette unité de transport tous  
24 les soirs, j'y dormais uniquement lorsque je ne pouvais pas  
25 rentrer là où je devais dormir. Parfois, il était trop tard

52

1 <quand je terminais mon travail, soit apporter le bois, et> j'y  
2 passais donc la nuit. Et voilà à quel moment j'ai entendu ces  
3 cris. <On ne pouvait pas rester à cet endroit bien longtemps car  
4 il y avait besoin d'arbres.>

5 Q. Pourriez-vous nous donner une idée approximative du nombre de  
6 fois où vous avez entendu cela se produire le soir ou la nuit?

7 R. Je ne peux pas m'en souvenir, beaucoup d'années se sont  
8 écoulées depuis. La situation n'était pas <très simple> et  
9 certaines choses prêtaient à confusion. Moi-même, je <devais  
10 faire> attention où j'allais. Je ne me souviens pas du nombre de  
11 <personnes dont j'ai entendu les> cris à cet endroit.

12 [11.33.44]

13 M. SMITH:

14 Merci.

15 Monsieur le Président, j'aimerais consacrer deux ou trois minutes  
16 supplémentaires à ce sujet. Je sais que nous faisons la pause à  
17 11h30 en principe.

18 Bien, je vais poursuivre.

19 Q. Vous dites avoir entendu des cris. J'aimerais savoir combien  
20 de temps duraient ces cris. Était-ce rapide? Une minute, deux  
21 minutes, cinq minutes, dix minutes? Pourriez-vous nous dire  
22 combien de temps cela durait?

23 [11.34.26]

24 M. CHAN MORN:

25 R. J'ai entendu ces cris pendant environ trois ou quatre minutes.

53

1 Parfois, cela durait moins longtemps, deux ou trois minutes.

2 Ensuite, j'entendais le son du camion qui <repartait>.

3 Q. Dans ce rapport, il est dit que vous avez dit aux enquêteurs  
4 que vous aviez vu des camions transportant des troupes arriver à  
5 cet endroit. D'où venaient ces camions?

6 R. Les camions venaient de l'autre côté de la montagne. Moi,  
7 j'étais sur le versant opposé. J'entendais le bruit des camions  
8 qui arrivaient et qui tournaient au virage. L'endroit où je  
9 vivais était tout proche de l'endroit où j'ai entendu les cris.

10 Q. Et le terrain d'aviation se trouvait-il entre l'unité de  
11 transport et <la montagne> que vous avez mentionnée?

12 [11.36.03]

13 R. L'unité des transports se trouvait entre les montagnes. <Avec  
14 mon groupe, qui était chargé de> couper des arbres, <nous  
15 séjournions à l'ouest> de la montagne, à trois ou quatre  
16 kilomètres de là, <alors que l'unité des transports se trouvait  
17 de l'autre côté de la montagne>.

18 Q. Tous ces cris, les camions qui arrivaient, l'odeur des  
19 cadavres en décomposition, le fait que vous ayez été témoin de  
20 cela régulièrement, quel sentiment cela a-t-il provoqué chez  
21 vous?

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Maître, veuillez attendre, s'il vous plaît.

24 Maître Anta Guissé a la parole.

25 [11.37.05]



1 Me GUISSÉ:

2 Si je ne m'abuse, en tout cas dans ma traduction, je n'ai pas  
3 entendu le témoin parler d'odeur de corps en décomposition, il a  
4 juste parlé d'odeurs. Il me semble que monsieur le procureur  
5 rajoute des éléments. Donc, j'objecte à la question.

6 M. SMITH:

7 Madame et Messieurs les juges, il y a peut-être un problème  
8 d'interprétation, mais je n'ai rien ajouté. J'ai lu le <rapport>  
9 et il y est mentionné "l'odeur putride des corps en décomposition  
10 <émanant de> cet endroit".

11 Q. Mais, pour préciser les choses, puis-je vous demander à  
12 nouveau si c'est bien ce que vous avez dit aux enquêteurs? J'ai  
13 lu le procès-verbal d'audition, vous avez parlé d'odeur de corps  
14 en décomposition, de cadavres en décomposition; est-ce bien ce  
15 que vous avez dit aux enquêteurs ou pas?

16 [11.38.13]

17 M. CHAN MORN:

18 R. C'est bien ce que j'ai dit aux enquêteurs. Lorsque le vent  
19 soufflait dans ma direction <depuis l'endroit que je leur ai  
20 montré,> je sentais bien cette <forte> odeur nauséabonde.

21 Q. J'aimerais en terminer avec cette dernière question. Donc, les  
22 cris, l'odeur nauséabonde, les camions qui arrivaient chaque  
23 soir, comment vous sentiez-vous à ce moment-là? Quel sentiment  
24 cela a-t-il provoqué chez vous?

25 R. Les nuits que je passais là-bas, <quand j'entendais> ces cris,

55

1 <> personnellement, je ne me sentais pas très bien. Je me  
2 demandais quand mon tour à moi viendrait. Voilà ce que je  
3 ressentais. D'après ce que j'ai vu, les ouvriers se demandaient  
4 quand leur tour viendrait, quand ils seraient tués, <> quand ils  
5 mourraient. <Nous attendions simplement ce jour.> Nous nous  
6 sentions mal. Certes, l'on nous nourrissait, mais nous n'étions  
7 pas heureux.

8 [11.40.03]

9 M. SMITH:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci.

13 L'heure est venue de faire la pause déjeuner. Nous reprendrons à  
14 13h30.

15 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin dans la  
16 salle d'attente des témoins et experts pendant la pause déjeuner.

17 Veuillez à ce que le témoin soit de retour dans le prétoire à  
18 13h30.

19 Agents de sécurité, veuillez amener Khieu Samphan dans la cellule  
20 de détention au sous-sol et veuillez à ce qu'il soit de retour  
21 dans le prétoire avant 13h30.

22 Suspension de l'audience.

23 (Suspension de l'audience: 11h40)

24 (Reprise de l'audience: 13h31)

25 M. LE PRÉSIDENT:

56

1 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

2 La Chambre donne la parole au co-procureur international adjoint  
3 pour qu'il continue à poser des questions au témoin.

4 Vous avez la parole.

5 M. SMITH:

6 Merci, Monsieur le Président.

7 Bonjour, Monsieur le témoin. Rebonjour.

8 Q. Outre le camarade Met, qui s'est rendu sur le terrain  
9 d'aviation à plusieurs reprises, d'autres hauts dirigeants khmers  
10 rouges se sont-ils rendus sur ce terrain dont vous avez parlé?

11 M. CHAN MORN:

12 R. Lorsqu'ils venaient en visite, je les voyais descendre de leur  
13 véhicule, mais je ne les reconnaissais pas parce que j'étais  
14 assez loin de l'endroit où leur véhicule s'arrêtait. <Et nous  
15 n'étions pas autorisés à nous approcher de ces personnes.>

16 [13.33.41]

17 Q. Au cours de votre entretien, procès-verbal d'audition E3/5278,  
18 l'on vous a posé une question par rapport aux hauts dirigeants  
19 qui se rendaient à l'aéroport.

20 ERN <00292824>; en khmer: 00287528; et, en français: 00355865.

21 L'on vous demande si vous avez vu de hauts dirigeants khmers  
22 rouges sur le chantier de construction de l'aéroport de Kampong  
23 Chhnang.

24 Et vous répondez:

25 "Au début de <1977>, <j'ai vu> un convoi de voitures entrer par

57

1 la route menant à l'aéroport. À ce moment-là, j'ai vu Khieu  
2 Samphan et Ieng Sary venir visiter le chantier de l'aéroport. Ils  
3 étaient escortés par des autos blindées et beaucoup de soldats.  
4 Je ne savais pas ce qu'ils venaient faire là, mais je voyais Lvey  
5 et les autres chefs du chantier <avec eux>. Je voyais le nommé  
6 Met venir visiter le chantier de l'aéroport une <ou deux> fois  
7 tous les <> mois."

8 Ce que je viens de lire vous rafraîchit-il la mémoire? Vous avez  
9 dit que votre... ce qui figurait dans votre procès-verbal  
10 d'audition était exact. Avez-vous vu Khieu Samphan et Ieng Sary  
11 sur le chantier de l'aéroport ou pas?

12 [13.35.31]

13 R. Comme je l'ai déjà dit, je me trouvais assez loin, je n'ai pas  
14 bien pu les voir. <On m'a dit que de nombreux cadres supérieurs  
15 venaient visiter> le chantier de l'aéroport <pour assister à des  
16 vols d'essai, c'est ce que d'autres m'ont dit, c'est ainsi que je  
17 l'ai appris>.

18 Q. Vous avez dit aux enquêteurs que vous aviez vu Khieu Samphan  
19 et Ieng Sary. Les avez-vous vraiment vus sur le chantier ou pas?  
20 Je parle de ces deux personnes bien précises.

21 R. En ce temps-là ou à ce moment-là, beaucoup de personnes sont  
22 descendues de <> véhicules <et j'ignorais qui elles étaient. Mais  
23 la personne qui se tenait près de moi m'a dit qu'ils étaient> de  
24 hauts dirigeants qui étaient en visite sur le chantier, <et ce  
25 sont ces noms-là que l'on m'a donnés. Moi, je me tenais> derrière

58

1 les autres <parce que j'étais plus petit que les autres>.

2 Q. Quelqu'un vous a-t-il dit que c'était Khieu Samphan et Ieng

3 Sary qui étaient en visite ou l'avez-vous présumé, supposé?

4 R. <Ce sont> les gens qui étaient tout près de moi <qui les> ont

5 vus. Moi, j'étais assez loin, <tandis que les autres étaient plus

6 près>. Trois jours après, un avion a atterri sur ce site, c'était

7 un test.

8 [13.37.39]

9 Q. Ces personnes vous ont-elles dit qu'il s'agissait de Khieu

10 Samphan et de Ieng Sary ou vous ont-elles <juste> dit qu'il

11 s'agissait de hauts dirigeants?

12 R. L'on m'a dit leurs noms. L'on m'a donné ces deux noms, l'on

13 m'a dit que ces deux personnes <et d'autres hauts cadres> étaient

14 en visite sur le chantier et qu'elles venaient <assister à des

15 vols d'essai>.

16 Q. Pourriez-vous nous dire si c'était en 1976, ou 1977 ou 1978?

17 Pourriez-vous nous dire une idée de la date?

18 R. Je ne m'en souviens pas. Je ne sais plus si c'était <début>

19 1977 ou <début> 1978 <> qu'a eu lieu le test.

20 Q. Merci.

21 Les travaux ont été d'envergure pour construire l'aéroport.

22 J'aimerais savoir comment les communications relatives ont été

23 faites, comment les informations ont été communiquées.

24 R. Je n'ai pas très bien compris votre question. Pourriez-vous

25 répéter, s'il vous plaît?

59

1 [13.39.32]

2 Q. Je voulais parler des informations qui étaient transmises par  
3 les personnes responsables sur le chantier <> aux autres.

4 Je parle du... de votre procès-verbal d'audition E3/5278 - en  
5 anglais: 00292825; en khmer: 00287530; en français: 00355867.

6 L'on vous a demandé quel genre de réunion il y avait sur le  
7 chantier <de construction de l'aéroport de Krang Leav>, qui  
8 organisait ces réunions, quel était le contenu de ces réunions et  
9 quelles étaient les décisions qui étaient prises à l'occasion de  
10 ces réunions.

11 Vous avez répondu:

12 "Il y avait une réunion par semaine. <Soit> Lvey, <soit> Yeng  
13 <présidait>. Dans ces réunions, on parlait du <projet de  
14 construction>, et les chefs des unités <du chantier y  
15 participaient. Puis, les chefs disséminaient ces> décisions <et  
16 les mettaient en œuvre dans leurs groupes>."

17 Ce passage vous rafraîchit-il la mémoire?

18 Vous souvenez-vous à présent de quelle façon les informations  
19 étaient communiquées par Lvey <> aux différentes unités?

20 [13.41.16]

21 R. <Les informations passaient de Lvey au chef du bureau> Ta  
22 Yeng. Et Ta Yeng les faisait parvenir aux différentes sections  
23 <et unités, parmi lesquelles se trouvaient mon unité, celle  
24 chargée de collecter des arbres, mais aussi celle chargée  
25 d'installer les poteaux électriques, celle chargée de la pose des

60

1 câbles électriques, et cetera. Les informations étaient  
2 transmises suivant la voie hiérarchique>.

3 Q. <Combien d'unités ou groupes de travail y avait-il pour  
4 pouvoir> construire cet aéroport?

5 R. J'ai vu qu'il y avait deux divisions, et d'autres brigades  
6 <dont je ne me souviens pas>. Mais <> il y avait <seulement> deux  
7 divisions sur place, une division des forces aériennes et une  
8 division de l'artillerie <et des radars>. Il y avait deux <>  
9 divisions.

10 <Plus tard, les membres de plus petites> unités <ont également  
11 été amenés sur le chantier> mais je ne sais pas d'où <ils>  
12 venaient.

13 Q. Vous dites que vous connaissiez plutôt bien le camarade Met,  
14 plus que d'autres en tout cas, à votre niveau au sein de l'armée.  
15 J'aimerais citer un passage de ce que lui-même a dit lors d'une  
16 réunion du 9 octobre 1976. Il y avait d'autres secrétaires de  
17 division, des secrétaires adjoints.

18 Il s'agit du E3/13 - en anglais: 00940350; en khmer: 00052411;  
19 et, en français: 0033980.

20 Lors de cette réunion à propos de la situation concernant les  
21 ennemis, il a dit que l'ennemi ne pourrait rien faire tant que  
22 l'armée serait <politiquement> forte et propre. "Il <faut> donc  
23 <absolument> renforcer le parti sur le <plan> politique,  
24 idéologique, et sur le plan d'organisation. Il est impératif  
25 d'oser et impératif de mener des purges."

61

1 À l'aéroport, les chefs d'unité <et> les autres supérieurs  
2 hiérarchiques devaient-ils voir s'il y avait des ennemis au sein  
3 des <travailleurs> qui intervenaient sur le chantier de  
4 l'aéroport?  
5 [13.44.53]  
6 R. Il m'est difficile de <> le dire <précisément>.  
7 <Par exemple, si un chef de bureau> nous détestait <parce qu'on  
8 l'aurait offensé par notre attitude ou nos paroles, ou encore  
9 parce qu'on ne travaillerait pas assez dur, ce chef pouvait> dire  
10 ce que bon <lui> semblait à notre sujet. Il pouvait dire que nous  
11 avions trahi l'Angkar <ou autre chose, bref, ce qu'il voulait.  
12 C'est pourquoi> tout le monde avait peur de ces gens. Nous  
13 n'avions pas peur uniquement <des hauts responsables. En fait, la  
14 personne dont> nous avons <le plus> peur <était le chef de  
15 bureau>.  
16 Q. J'aimerais aborder un autre sujet abordé lors d'une réunion  
17 entre secrétaires et sous-secrétaires de <divisions> le 1er mars  
18 1977.  
19 Il s'agit du E3/807 - ERN anglais: 00933834...  
20 Excusez-moi. J'ai l'impression qu'il y a une objection.  
21 M. LE PRÉSIDENT:  
22 Veuillez attendre, s'il vous plaît, Monsieur le co-procureur  
23 international adjoint.  
24 Maître Koppe a la parole.  
25 Me KOPPE:



1 Merci, Monsieur le Président.

2 Oui, je soulève une objection effectivement.

3 J'imagine qu'il s'agit du même genre de question que la question  
4 qui a été posée précédemment au témoin. Maintenant, il faut  
5 peut-être replacer ce témoin dans le bon contexte. Il est venu  
6 déposer par rapport à ses fonctions, ses fonctions de messenger,  
7 il a été soldat au sein de la division, division de cinq à six  
8 mille hommes.

9 Il était dans les niveaux les plus bas au sein de <cette  
10 division>. Maintenant, on lui demande de parler d'une réunion qui  
11 a eu lieu entre les commandants, vice-commandants, gradés. Et il  
12 ne pourra donner aucune information crédible à ce sujet...  
13 concernant une réunion réunissant les dirigeants de la division  
14 négociant avec d'autres dirigeants.

15 L'Armée révolutionnaire du Kampuchéa comptait <entre 60000 et  
16 70000> hommes à un moment donné, et il ne faisait pas partie des  
17 gradés.

18 Je pense vraiment donc qu'il ne peut pas parler d'une réunion  
19 réunissant de hauts dirigeants de <ces divisions>.

20 Il me semble donc qu'il n'est pas pertinent de poser ce genre de  
21 question au témoin. Voilà pourquoi je soulève une objection.

22 [13.47.39]

23 M. SMITH:

24 Madame et Messieurs les juges, je ne veux pas lui demander ce qui  
25 s'est passé au sein de cette réunion, il est évident qu'il n'y a

63

1 pas participé. Mais j'aimerais lui demander si des politiques ont  
2 fait l'objet de discussions au sein de cette réunion et ont  
3 ensuite été transmises <des commandants à leurs adjoints, puis> à  
4 Lvey, <> avant d'être transmises <lors des réunions de chantier>.  
5 <C'est pour démontrer s'il y a eu> des politiques sur le terrain  
6 d'aviation... et, en entendant la réponse apportée à la précédente  
7 question, il est certain... j'ai bien compris que je ne devais pas  
8 parler de la réunion en tant que telle, mais des politiques.  
9 Et le témoin <a semblé un peu> réticent <à parler mais, en  
10 abordant des détails plus factuels, il apporte davantage>  
11 d'informations concernant ce qui se passait sur le terrain, sur  
12 le terrain d'aviation, et non pas ce qui s'est passé au cours de  
13 la réunion.

14 (Discussion entre les juges)

15 [13.49.09]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Il est trop tôt pour présenter cette objection, Maître Koppe.  
18 Monsieur le co-procureur n'a pas encore posé de question précise  
19 au témoin.

20 Monsieur le témoin, vous devez donc écouter la question qui va  
21 vous être posée.

22 Et, Maître Koppe, veuillez attendre que la question soit posée  
23 pour voir si vous souhaitez soulever une objection ou non.

24 Monsieur le co-procureur international adjoint, vous avez la  
25 parole.

1 M. SMITH:

2 Merci.

3 L'ERN français: 00323922; en khmer: 30... non, 00052304.

4 Au cours de cette réunion du 1er mars 1977, le camarade Met a dit  
5 qu'il semblait y avoir une contradiction parce que le chef <d'une  
6 section> avait proféré des critiques vraiment <> très dures par  
7 rapport à l'assassinat d'un camarade <perpétré en lui attachant  
8 une grenade. Puis il dit>:

9 "<> Il <est> évident <qu'un certain nombre d'éléments que nous  
10 avons> précédemment arrêtés <étaient vraiment des> ennemis. Plus  
11 <> de 50 mauvais éléments <ont> été envoyés à S-21." <"Cela ne  
12 peut être fiable> que si cinq autres <secrétaires de compagnie  
13 sont révoqués.>"

14 Ma question est la suivante:

15 Au cours des réunions qui se sont tenues sur le site de  
16 l'aérodrome, y a-t-il eu des réunions <similaires au sujet des  
17 ennemis à extirper des rangs de l'armée?>

18 En fait, j'aimerais savoir si sur le terrain d'aviation l'on se  
19 livrait au même genre de discussions concernant le retrait des  
20 ennemis.

21 [13.51.21]

22 M. CHAN MORN:

23 R. <Après la tenue> de grandes réunions, <de petites réunions  
24 avaient lieu au cours desquelles on nous demandait de faire très  
25 attention aux tâches qu'on nous confiait et de ne pas nous

65

1 laisser influencer par ceux et celles qui n'étaient pas  
2 considérés comme loyaux envers> la révolution.

3 Au cours des réunions, l'on nous disait que l'échelon supérieur  
4 souhaitait que nous nous <remodelions> bien et que nous <restions  
5 fidèles aux principes> de la révolution.

6 Voilà ce que l'on nous disait <à nous, l'échelon inférieur>.

7 Et, en cas de trahison de la révolution, nous <étions promis à la  
8 mort>.

9 Q. De quelle façon vous a-t-on demandé de suivre la révolution?

10 Vous a-t-on demandé de rechercher des ennemis sur le chantier?

11 R. Non, on ne nous l'a pas demandé.

12 L'on nous a demandé <de mener à bien les> tâches qui nous étaient  
13 confiées <dans nos domaines de responsabilité respectifs. Par  
14 exemple, ceux> de la zone Est <qui supposément avaient une  
15 tendance différente ont été affectés à mon groupe pour aller avec  
16 moi couper des arbres.

17 Pendant notre travail dans la forêt, nous, le peuple khmer, on  
18 s'encourageait les uns les autres à travailler dur afin d'éviter  
19 tout cas de disparition. On se le rappelait constamment.>

20 [13.53.40]

21 Q. Vous avez dit qu'après avoir entendu les cris, après avoir

22 senti l'odeur émanant de cadavres, vous avez dit que

23 l'atmosphère, l'ambiance, sur le chantier était la suivante, les

24 ouvriers se demandaient quand leur tour à eux allait venir, ils

25 se demandaient quand ils allaient être exécutés, quand ils

1 allaient mourir.

2 Pourriez-vous nous dire s'il y avait une ambiance de crainte, si  
3 la peur était très présente sur le chantier?

4 R. Oui, tout le monde avait peur, tout le monde était terrorisé.  
5 Tout le monde avait peur, <y compris moi, et peu importe où nous  
6 devions accomplir nos tâches, comme couper les arbres dans la  
7 forêt, la peur ne nous quittait pas>.

8 Q. Vous avez parlé de S-21. Vous avez dit que Met avait dit que  
9 plus de 50 mauvais éléments avaient été envoyés à S-21.  
10 Saviez-vous <ce qu'>était S-21 lorsque vous étiez sur le  
11 chantier?

12 R. Non, je ne savais pas.

13 J'ai entendu des gens parler de S-21, mais, personnellement, je  
14 <ne savais pas ce qu'était>.

15 Q. Dans votre audition, vous avez dit avoir été arrêté et envoyé  
16 à S-21 avant de vous échapper.

17 Savez-vous s'il s'agissait vraiment de S-21 ou s'il s'agissait  
18 d'un autre centre de sécurité?

19 [13.55.43]]

20 R. Je sais <seulement> qu'il s'agissait de Tuol Sleng. <Ce n'est  
21 que plus tard que> j'ai entendu des gens <dire que Tuol Sleng  
22 était en fait> S-21. <> Donc, <> je connaissais Tuol Sleng,  
23 l'école de Tuol Sleng.

24 Q. Lorsque vous avez été arrêté, avez-vous été placé dans une  
25 cellule ou avez-vous été amené sur place... je ne sais pas, si vous

67

1    avez été amené dans l'enceinte ou si vous avez été vraiment  
2    enfermé dans une cellule avant de pouvoir vous échapper?  
3    R. À mon arrivée là-bas, <tout le monde a été débarqué du camion,  
4    et dans l'opération, je suis tombé sur d'autres personnes et n'ai  
5    donc pas perdu l'équilibre. Un homme du nom de Mao (phon.) avec  
6    qui j'avais travaillé m'a pris par le bras pour aller à des  
7    toilettes situées près des bâtiments de l'école. Il m'a alors mis  
8    en garde de ne pas m'enfuir, sinon je mourrais. Je suis resté aux  
9    toilettes, et, peu de temps après, cet homme est revenu et m'a  
10    donné> un morceau de papier <où était indiqué comment s'enfuir.  
11    Il m'a ensuite conduit à la clôture et a ouvert un espace pour  
12    que je puisse m'échapper. J'ai simplement suivi les indications  
13    données sur le papier. J'avais avec un moi une gamelle militaire  
14    remplie de riz que m'avait remise cet homme.> C'était vers deux  
15    heures du matin que j'ai pu m'enfuir.

16    Q. Vous êtes donc arrivé dans la pénombre et vous êtes reparti  
17    dans la pénombre, cette même soirée ou cette même nuit.

18    [13.58.01]

19    R. Il faisait nuit, on ne pouvait rien voir. <J'avais des  
20    coupures> au visage, j'avais eu <aussi> les yeux bandés, <je  
21    n'aurais pas pu dire où se trouvait cet endroit. Quand on m'a  
22    débarqué,> j'ai vu <une hampe> et deux <autres> poteaux <avec des  
23    cordes. Et c'est là que ce type m'a pris par le bras pour  
24    m'emmener aux toilettes et> m'a demandé pourquoi j'avais été  
25    arrêté. Il <est parti, puis il est revenu avec un morceau de

68

1 papier comportant des indications et avec du riz pour moi.>

2 Q. J'aimerais vous poser encore quelques questions avant de

3 terminer.

4 Sur le terrain d'aviation, vous avez vu <> beaucoup de personnes

5 <mourir> en raison des conditions qui prévalaient là-bas, <vous

6 avez> vu beaucoup de personnes se faire <arrêter et> emmener dans

7 des camions, <vous avez> vu des camions arriver vers un arbre

8 tout près de l'endroit où vous travailliez <et vous avez> entendu

9 des cris, vous avez senti <plus tard> l'odeur de cadavres en

10 décomposition.

11 Vous avez vu tout cela.

12 Mais pourquoi n'avez-vous rien fait pour arrêter cela?

13 Me KOPPE:

14 Monsieur le Président, c'était un excellent résumé, mais je n'ai

15 jamais entendu le témoin dire que les gens mouraient à cause des

16 conditions <de travail à l'aéroport>.

17 Il a parlé de cris, sur un site situé à trois kilomètres de

18 l'aéroport, près de <la maison de> l'unité des transports, mais

19 il n'a pas été du tout établi qu'il y avait un lien entre ces

20 cris et les gens qui travaillaient sur le terrain d'aviation.

21 C'était peut-être des gens qui vivaient dans la zone Ouest, du

22 secteur 31. <Cette partie du> résumé ne reflète donc pas à nos

23 yeux ce qu'a dit le témoin ce matin.

24 [14.00.32]

25 M. SMITH:

69

1 Madame et Messieurs les juges, comme vous vous en souvenez, j'ai  
2 lu un résumé ou un passage de la déposition du témoin, passage  
3 dans lequel il a dit exactement cela. Il a dit que les gens se  
4 suicidaient, qu'ils mouraient en raison des conditions imposées,  
5 qu'ils travaillaient trop.

6 Il était d'accord.

7 Je viens de le lui représenter.

8 Il a dit qu'il y avait des exécutions à trois kilomètres du site  
9 de l'aéroport, près de l'unité des transports <rattachée à  
10 l'aéroport>. Donc, je pense avoir bien résumé les choses. C'est  
11 ce qu'il a dit au cours de son entretien.

12 Q. Bien. Nous avons perdu un peu notre élan.

13 Mais pourriez-vous nous dire pourquoi vous n'avez rien fait? Vous  
14 avez entendu, vous avez vu ces exécutions, ces arrestations,  
15 fréquemment, pourquoi n'avez-vous rien fait?

16 [14.01.55]

17 M. CHAN MORN:

18 R. Mais comment vouliez-vous que j'arrête cela?

19 Moi-même, je ne pouvais <rien faire pour me protéger. Il n'y  
20 avait rien que je puisse faire. Moi aussi, j'attendais que mon  
21 heure vienne.> Tout le monde avait peur, tout le monde était  
22 terrifié. <La situation sous ce> régime <> n'était pas comme  
23 <celle> d'aujourd'hui.

24 Aujourd'hui, on peut parler, on peut <s'écouter>. À cette

25 époque-là, <s'il nous arrivait de leur parler et que nous ne leur



1 plaisions pas, on pouvait alors facilement se faire accuser>  
2 d'être des ennemis. Si nous étions taxés d'ennemis, <n'importe  
3 lequel des ennemis, nous étions immédiatement> arrêtés.  
4 <Et peu importe si cette personne était encore un petit garçon ou  
5 un adulte, il suffisait qu'elle déplaise par ses paroles pour se  
6 faire arrêter.>

7 Je n'ai commis aucune erreur à l'époque. <J'ai juste dit que si  
8 je transportais> du riz pour l'ennemi, <cela pouvait alors faire  
9 de moi un ennemi>. Et, à cause de cette <simple phrase que j'ai  
10 dite>, j'ai été <aussitôt arrêté et envoyé en détention pour  
11 exécution. Personne ne pouvait empêcher que cela se produise. Et  
12 peu importe qui vous étiez alors, on ne pouvait rien faire, rien  
13 empêcher>.

14 Q. Donc, ce que vous dites, c'est que, si vous aviez dit à Lvey  
15 ou au commandant Met, à propos... si vous aviez parlé à propos de  
16 ces arrestations, de ces morts, vous auriez été accusé d'être un  
17 ennemi, si vous aviez soulevé ce problème avec eux?

18 [14.03.52]

19 R. Moi-même, lorsque <j'ai demandé de l'aide auprès de> cinq  
20 personnes de la division que je connaissais, <aucune d'entre  
21 elles n'a osé me sortir de là, à l'exception de Met. L'ami qui  
22 m'a aidé à m'échapper m'a expliqué comment approcher les cinq  
23 hommes. En fait, je leur ai dit que je voulais voir Frère Met  
24 avant de mourir. Alors, on m'a emmené voir Met. Et, sur ces cinq  
25 personnes, c'est Met qui a accepté de m'aider pour que je puisse

71

1 survivre à ce régime.>

2 M. SMITH:

3 Merci.

4 J'en ai terminé.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Je vous remercie.

7 La Chambre donne à présent la parole aux co-avocats pour les

8 parties civiles afin qu'ils interrogent ce témoin.

9 Vous avez la parole.

10 Me GUIRAUD:

11 Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

12 Je cède la parole à ma consœur Ty Srinna.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Oui. Allez-y, je vous en prie.

15 [14.04.54]

16 INTERROGATOIRE

17 PAR Me TY SRINNA:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Bonjour, Madame et Messieurs les juges. Bonjour à tous ceux qui

20 sont présents dans le prétoire.

21 Monsieur le témoin, bonjour. Je suis Ty Srinna, et je suis

22 avocate pour les parties civiles. J'ai quelques questions à vous

23 poser.

24 Q. J'aurais besoin de clarifications au sujet des événements qui

25 ont eu lieu à l'aéroport de Kampong Chhnang, sur le chantier.

72

1 Ma première question est la suivante: quand a commencé le projet  
2 de l'aéroport de Kampong Chhnang et quand s'est-il terminé, si  
3 vous vous en souvenez?

4 M. CHAN MORN:

5 R. Je ne m'en souviens pas.

6 Beaucoup d'années se sont écoulées depuis, je ne me souviens pas  
7 de la date exacte de commencement du projet <et de sa fin>.

8 Et, même si j'ai été transféré ailleurs, il me semble que le  
9 projet s'est terminé lors de <l'avancée> des troupes  
10 vietnamiennes.

11 [14.06.15]

12 Q. Et, lorsque vous avez commencé votre travail au chantier de  
13 l'aéroport de Kampong Chhnang, y a-t-il eu une annonce? A-t-on  
14 annoncé que le projet durerait une année ou deux? Est-ce que  
15 c'est ce qui a été dit au début du projet?

16 R. Non, il n'y a pas eu de telle annonce. On m'a dit qu'il  
17 fallait que je conduise les gens au <site>. Aucune "telle"  
18 annonce <n'a été faite>. Le travail se poursuivait, était en  
19 cours, lorsque moi j'y travaillais.

20 Q. Saviez-vous à l'époque qui avait eu l'idée de bâtir  
21 l'aéroport? Ou quelqu'un, <comme votre supérieur Lvey,> vous  
22 a-t-il rapporté qui avait eu l'idée de bâtir cet aéroport à  
23 Kampong Chhnang et à quoi cet aéroport allait servir?

24 R. J'ai entendu Met dire que l'aéroport allait être un aéroport  
25 militaire, c'est-à-dire <> pour les <opérations des> forces

1 aériennes, pour les troupes parachutistes.

2 Q. J'aimerais à présent vous poser des questions sur la chaîne de  
3 commandement sur le chantier de Kampong Chhnang. Puisque vous  
4 étiez là-bas depuis le début du projet, peut-être êtes-vous  
5 familier avec la chaîne de commandement et également peut-être  
6 connaissez-vous les travailleurs là-bas? Pourriez-vous dire à la  
7 Chambre combien il y avait d'ouvriers sur le site de travail et  
8 quelle était la chaîne de commandement? À quoi ressemblait cette  
9 chaîne de commandement?

10 [14.08.42]

11 R. Au début, il y avait Song et Yeng, et Lvey ainsi qu'une  
12 poignée d'autres personnes qui étaient aux postes de dirigeants.  
13 Et moi j'étais là <pour les conduire à cet endroit>. Ensuite,  
14 nous avons accueilli des conseillers techniques chinois. <Nous  
15 faisons partie du> premier groupe <arrivé sur le chantier.  
16 Ensuite, j'ai conduit les Chinois aux alentours pour effectuer  
17 l'étude de terrain et les mesures.>

18 Q. <> Lvey, Song et Met avaient-ils des rôles ou des fonctions  
19 clairs, distincts sur le site?

20 R. <C'était Met qui assignait les> tâches <aux autres> cadres,  
21 par exemple ceux qui devaient arpenter le terrain, ceux qui  
22 devaient couper les arbres ou ceux qui devaient déraciner les  
23 <palmiers>, ou encore ceux qui devaient <casser> la roche. Des  
24 tâches ont donc été attribuées aux différentes unités. Une fois  
25 que ces attributions ont été faites, les unités <affectaient à

74

1 leurs membres les tâches qui leur incombent>.

2 Moi-même, je devais conduire des gens pour mesurer le terrain, et  
3 je devais accompagner la délégation chinoise. Je n'avais pas  
4 d'autres tâches spécifiques que celles-là.

5 [14.10.38]

6 Q. J'aimerais à présent vous poser des questions sur les  
7 conditions de travail sur le chantier de construction de  
8 l'aéroport.

9 Lorsque l'on a amené des soldats de deux divisions, comme vous  
10 nous l'avez raconté ce matin, pour qu'ils viennent travailler sur  
11 le site de l'aéroport, comment étaient les conditions de vie et  
12 les conditions de travail?

13 Par exemple, y avait-il des abris adéquats qui étaient fournis?

14 R. Non. Cela dépendait <de leurs> unités <respectives>. Chaque  
15 unité devait construire son propre abri <et c'étaient des abris  
16 de fortune>. Chaque unité était donc responsable de bâtir son  
17 propre dortoir <et des cuisines> pour ses ouvriers.

18 Q. Restaient-ils jour et nuit sur le site de travail tandis  
19 qu'ils travaillaient là-bas où retournaient ou rentraient-ils  
20 quelque part?

21 R. À cette époque, il n'y avait pas de maisons pour ces ouvriers  
22 ou ces travailleurs, ils restaient avec leur unité.

23 Par exemple, une unité <> de 50 travailleurs restait dans "leur"  
24 groupe... ou un groupe de 10 restait ensemble, dans son propre  
25 groupe. Il en allait de même pour les unités de 100 personnes.

1 Par exemple, ceux à qui l'on demandait de <casser> la roche, ils  
2 devaient rester sur le site où la roche était <cassée>. De même  
3 pour ceux qui s'occupaient <d'installer> les câbles <et poteaux>  
4 électriques, <ils> restaient avec <leurs unités respectives>. Il  
5 n'y avait pas de <maisons pour eux car ces travailleurs étaient  
6 de jeunes célibataires>, il n'y avait pas <d'épouses ni>  
7 d'enfants qui les accompagnaient sur le site de travail.

8 [14.13.06]

9 Q. Vous avez parlé d'une unité chargée <> de briser la roche,  
10 vous en avez déjà parlé ce matin. Il y avait également une autre  
11 section chargée de creuser la terre ou de nettoyer, défricher et  
12 déraciner les arbres. Quelle était la section qui s'occupait du  
13 labeur le plus dur sur le site?

14 R. C'était l'unité chargée de briser <> la roche, <le groupe des  
15 femmes> et <> également un autre groupe chargé <d'extirper> les  
16 racines de <toutes sortes> d'arbres, y compris des palmiers. Il  
17 fallait trouver les racines et nettoyer le terrain. Il <> fallait  
18 que rien ne reste sur le terrain, <pas le moindre petit bout de  
19 racine.> C'était <> la tâche la plus difficile <avec celles  
20 attribuées au groupe des> femmes <et à l'unité chargée de briser  
21 la roche>.

22 En revanche, en ce qui concerne ceux qui devaient <transporter la  
23 terre par camions,> ce n'était pas la partie la plus difficile.  
24 <Ils n'avaient, eux, qu'à conduire les camions.>

25 Q. Donc, l'unité qui perçait les rochers et <l'unité des femmes

76

1    connaissaient> les conditions <de travail> les plus difficiles.  
2    Et qui assignait-on à ce travail? Était-ce des travailleurs  
3    ordinaires ou alors considérait-on que c'était des personnes qui  
4    avaient commis une <faute> ou un délit, qu'il s'agisse d'un crime  
5    grave ou d'un crime mineur, <ou encore était-ce seulement ceux  
6    qui avaient admis avoir commis une faute>?

7    [14.15.08]

8    R. C'était la force de travail générale. L'unité elle-même  
9    assignait <à> son personnel <> plusieurs tâches. À cette  
10   époque-là, tout le monde avait peur de tout le monde. Et chacun  
11   s'occupait de ses propres affaires. Il en allait de même pour  
12   ceux qui travaillaient aux autres sections, et pas seulement pour  
13   l'unité chargée de casser la roche ou l'unité des femmes.  
14   Tout le monde avait tellement peur qu'un jour, le jour <de notre  
15   mort, arrive>, et <tous> les membres de <chaque> unité  
16   <ressentaient la même chose. Tout le monde sur le chantier de  
17   construction faisait face aux mêmes conditions.>

18   Q. D'après votre expérience, lorsque vous travailliez là-bas,  
19   avez-vous jamais vu un ouvrier s'écrouler ou mourir d'excès de  
20   travail ou de tout autre incident dû au travail? Ou y avait-il  
21   des blessés? <> <Ou y a-t-il eu d'autres incidents de travail  
22   survenus à une plus grande échelle que ceux que je viens de  
23   mentionner?>

24   R. Pour les deux unités que j'ai déjà mentionnées, c'était les  
25   conditions les plus terribles. On nous donnait de la soupe de riz

1 claire, et <ils devaient> endurer <de dures> conditions de  
2 travail, surtout les femmes.  
3 Comme vous pouvez vous l'imaginer, il était extrêmement difficile  
4 <pour une femme de travailler avec les bûcherons pour localiser  
5 les racines de palmiers. Contrairement à un arbre ordinaire, le  
6 palmier possède une multitude de racines. Et les membres de  
7 l'unité chargée de faire exploser la roche enduraient les mêmes  
8 conditions. Il n'y avait pas besoin d'avoir commis une faute pour  
9 être affecté à ce travail.>  
10 <Même s'il s'agissait de bonnes personnes, tous les membres de  
11 l'unité se méfiaient les uns des autres. Cependant, ils  
12 affichaient une certaine sympathie mutuelle lorsqu'ils évoquaient  
13 leur incertitude face à l'avenir.> C'était une situation très  
14 difficile pour eux.  
15 Bien sûr, il y a eu des incidents liés au travail, il y en avait  
16 tous les jours. Certaines personnes ont été blessées à cause de  
17 la surcharge de travail, de l'épuisement, ou encore de la  
18 malnutrition.  
19 Ceux qui travaillaient dans l'unité qui devait percer les roches  
20 étaient victimes parfois de morceaux de roche qui leur tombaient  
21 dessus <et ils pouvaient en mourir>.  
22 Et, <parfois, notamment dans le cas> des femmes <exténuées par le  
23 travail, elles tombaient et>, parfois, elles étaient écrasées par  
24 des rouleaux compresseurs sur le site.  
25 Donc, <toutes les semaines>, il y avait <deux ou trois> accidents



78

1 sur le site.

2 [14.18.18]

3 Q. D'après ce que vous venez de décrire, en termes d'accidents  
4 dus au travail, pourriez-vous confirmer si ce type d'accidents ou  
5 d'incidents avait lieu tous les jours ou tous les deux jours?

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

7 Il n'y a pas eu de réponse du témoin.

8 Me TY SRINNA:

9 Q. Est-ce que ce type d'accident avait lieu <là où> vous  
10 travailliez <ou bien> tous les gens qui travaillaient sur le site  
11 avaient-ils connaissance de ce type d'accident?

12 M. CHAN MORN:

13 R. Tout ce que je peux dire, c'est que si nous étions assis  
14 ensemble dans un groupe de trois, alors, nous étions les trois  
15 seuls à savoir ce qu'il s'était passé. <Si l'un de nous trois se  
16 retrouvait blessé, on appelait l'ambulance et l'ambulance venait  
17 chercher la personne. Donc, seules les personnes présentes sur le  
18 lieu où cela était arrivé étaient au courant de l'accident. Et on  
19 n'en parlait que si on nous demandait pourquoi untel ou untel  
20 était absent. On n'allait pas prévenir les gens sur le chantier  
21 que telle ou telle personne avait été blessée ou tuée.>

22 <>

23 [14.19.36]

24 Q. Quelqu'un est-il mort sur le chantier?

25 R. Oui, des gens mouraient... dans leurs unités, particulièrement

1 ceux qui travaillaient dans l'unité chargée de briser la roche.  
2 <Comme ils étaient épuisés, ils arrivaient à peine à courir pour  
3 se mettre à l'abri> lorsqu'un roc leur tombait dessus. <Certains  
4 ont reçu une pluie de roches et sont morts sur le site. Et leur  
5 corps ont été ensuite emmenés> par véhicule.

6 Q. Dans ce cas ou dans ces circonstances, lors d'un décès dû au  
7 travail, comme par exemple être écrasé sous un rocher, est-ce que  
8 le superviseur sur le terrain était au courant de ce qu'il se  
9 passait et des mesures étaient-elles prises pour éviter que  
10 <cela> ne se reproduise? <>

11 Y avait-il une compensation versée de la part de l'administration  
12 du site pour ceux qui étaient morts?

13 R. Pendant le régime, au diable les compensations!

14 Si vous mouriez, cela voulait tout simplement dire que vous étiez  
15 mort. Il n'y avait aucune compensation.

16 Et, à l'époque, l'équipement et le matériel étaient bien plus  
17 importants que les vies humaines. Si, par exemple, une voiture  
18 faisait un écart et sortait de la route, alors, le <chauffeur>  
19 était <sermonné et> accusé d'avoir retardé le travail <et  
20 endommagé le matériel>, peu importe les blessures qu'avaient  
21 subies les passagers dans ce véhicule. Donc, <le travail et> les  
22 outils étaient beaucoup plus importants que les vies humaines.

23 [14.21.38]

24 Q. Vous avez dit ce matin que, sur le site du travail, on  
25 demandait à des femmes de travailler. Est-ce que ces femmes

80

1 étaient elles aussi des soldats ou étaient-elles des civiles?

2 R. Tous les travailleurs sur le site étaient des soldats. Il n'y  
3 avait pas de civils.

4 Q. Ce matin, vous avez également dit dans vos réponses à  
5 l'Accusation que des travailleurs se suicidaient. Vous avez  
6 également dit dans votre procès-verbal d'audition, dans le  
7 document E3/5278 - ERN en khmer: 00287528, 29; en anglais:  
8 00292824; et, en français: 00355865 à 66... le co-procureur vous a  
9 lu une citation dans laquelle il est question de gens qui se  
10 suicidaient en se jetant sous les rouleaux compresseurs et <> la  
11 plupart étaient des femmes.

12 Savez-vous pourquoi ces femmes se suicidaient en se lançant  
13 au-dessous des rouleaux?

14 R. C'était à cause de la famine, <de la maladie> et de la  
15 fatigue. Elles devaient travailler quand bien même elles étaient  
16 malades, et donc il n'y avait aucun espoir auquel elles pouvaient  
17 se raccrocher. Le groupe des femmes travaillait près <> de  
18 l'exploitation des engins lourds, c'est-à-dire les rouleaux  
19 compresseurs, les bulldozers, <excavatrices>, et cetera,  
20 <puisque'on> leur demandait de nettoyer le terrain en déracinant  
21 et en enlevant toutes les racines <de palmiers,> tous types de  
22 racines. <L'endroit était couvert de palmiers, il ne devait pas y  
23 avoir plus de quelques mètres entre chaque arbre.> Elles devaient  
24 nettoyer proprement, minutieusement. <Elles devaient creuser à  
25 environ un mètre de profondeur, parfois jusqu'à deux mètres, pour

1 déloger les racines. Ces femmes suivaient donc les engins lourds  
2 et rouleaux compresseurs pour extirper les racines dans leur  
3 sillage.>

4 C'est donc <par> désespoir, <à cause> de la surcharge de travail  
5 et de la famine qu'elles se jetaient <parfois sur le sol> sous  
6 les rouleaux <pour se faire écraser>.

7 [14.24.54]

8 Q. Les superviseurs étaient-ils au courant de ce type  
9 d'incidents?

10 R. Bien sûr qu'ils étaient au courant, mais personne n'en  
11 parlait. Si vous mouriez, eh bien, vous étiez mort. Personne ne  
12 pouvait vous aider. <> C'est tout. Voilà ce qu'il se passait.

13 Q. Des mesures ont-elles été prises pour éviter le désespoir des  
14 travailleurs? Par exemple, en termes de nourriture, est-ce que le  
15 problème de la nourriture a été résolu?

16 Comme vous l'avez dit, le chantier de construction de l'aéroport  
17 à Kampong Chhnang était un projet très important du point de vue  
18 <du Parti>. La question alimentaire a-t-elle été résolue <pour  
19 les ouvriers>?

20 R. Il y avait des solutions pour le problème de la nourriture.  
21 Parfois, lorsqu'il y avait suffisamment de riz à <cuire>, alors,  
22 la bouillie de riz que nous mangions était épaisse. Et il y avait  
23 également du poisson qui était amené <du grand lac>, mais ce  
24 n'était pas <> abondant. Il est assez difficile pour moi de  
25 décrire la situation alimentaire de l'époque.

1 [14.26.43]

2 Q. Dans le même document, le procès-verbal d'audition, vous dites  
3 que les personnes qui venaient procéder aux arrestations venaient  
4 de l'extérieur du chantier, du site. Les co-procureurs vous ont  
5 posé cette question, mais j'ai mal compris votre réponse.

6 Pourriez-vous répéter à nouveau pourquoi on autorisait des gens  
7 étrangers au chantier à pénétrer sur le site et arrêter des  
8 travailleurs? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

9 R. Je crois que c'est une décision qui était prise par la chaîne  
10 de commandement du chef de bureau jusqu'au chef d'unité. <Le plus  
11 puissant de tous était le chef de bureau parce qu'il avait accès  
12 à la communication> par radio, <moyen par lequel il pouvait faire  
13 des rapports. Le chef de bureau était en fait bien plus puissant  
14 que ne l'était l'échelon de la division. Il était même plus  
15 puissant que ses propres supérieurs>.

16 D'après ce que j'ai compris, l'autorité du chef du bureau avait  
17 plus de poids que celle de la division. <Il pouvait faire tuer  
18 qui il voulait.> Bien sûr, la communication était maintenue par  
19 cette chaîne <de commandement via la> radio. <La tâche d'un  
20 messenger comme moi était d'accompagner ici et là des gens.> À  
21 l'époque, si <nous disions> un mot <de travers, nous étions>  
22 taxés d'ennemi.

23 Me TY SRINNA:

24 J'en ai terminé.

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Vous avez la parole, co-avocate pour les parties civiles.

2 [14.28.46]

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me GUIRAUD:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Marie Guiraud. Je suis  
7 avocate des parties civiles et j'ai quelques très courtes  
8 questions à vous poser - vu le temps qu'il me reste.

9 Q. Je vais simplement vous demander de préciser certaines choses  
10 que je n'ai pas bien comprises dans votre témoignage notamment de  
11 ce matin.

12 Et je voudrais revenir à ce que vous nous avez dit ce matin sur  
13 l'endroit où vous dormiez quand vous êtes arrivé sur le chantier.  
14 Vous avez parlé de la caserne Chan Sari que vous avez également  
15 appelée "maison aux cinq étages", et vous nous avez expliqué ce  
16 matin que vous, avec les techniciens chinois et les travailleurs,  
17 dormiez dans cette maison, et que "les nouveaux venus" - et  
18 j'utilise ici l'expression que j'ai entendue dans la traduction  
19 française -, "les nouveaux venus" étaient allés dormir sur le  
20 chantier.

21 Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez déclaré ce matin?

22 Et, si oui, pouvez-vous expliquer la différence entre les  
23 travailleurs qui dormaient dans la maison aux cinq étages et les  
24 soldats travailleurs nouveaux venus qui allaient dormir sur le  
25 chantier?

1 [14.30.32]

2 M. CHAN MORN:

3 R. <C'était la différence entre ceux qui étaient arrivés en  
4 premier et ceux qui étaient arrivés plus tard. Ces derniers  
5 étaient transférés directement sur le chantier. Ils étaient  
6 répartis entre diverses unités, notamment celle chargée de  
7 l'explosion de la roche, celle chargée de couper les arbres,  
8 celle qui assurait l'approvisionnement en eau et celle qui  
9 assurait la fourniture en électricité.

10 Pour ce qui est des gens comme moi, arrivés sur le chantier au  
11 tout début, nous sommes restés avec les ingénieurs chinois que  
12 nous devons conduire à différentes sections ou unités telles que  
13 l'unité d'approvisionnement en eau ou en électricité. Ceux qui  
14 sont arrivés plus tard et ont rejoint les unités telles que celle  
15 chargée de l'installation des poteaux électriques, des  
16 canalisations, et cetera, ont été envoyés directement sur le site  
17 de construction de l'aéroport. Ils> ne venaient pas dormir dans  
18 la caserne de Chan Sari.

19 Q. Je vous remercie.

20 Vous avez expliqué tout à l'heure que les soldats qui arrivaient  
21 en général par groupes étaient regroupés et chargés de construire  
22 eux-mêmes l'endroit où ils allaient dormir.

23 Est-ce que j'ai bien compris votre déposition? Et est-ce que ces  
24 endroits étaient systématiquement à l'intérieur du site de  
25 l'aéroport ou parfois pouvaient-ils être à l'extérieur du site?

85

1 [14.32.32]

2 R. Les personnes qui devaient construire les <pistes> dormaient  
3 sur leur chantier. Quant à celles qui transportaient des rochers,  
4 des cailloux, elles restaient également sur leur chantier <tandis  
5 que celles qui devaient transporter du sable> dormaient au sein  
6 de dortoirs <situés à Baribour. Donc, là où on travaillait et  
7 dormait, cela dépendait du domaine de responsabilité de chacun.>

8 Q. Avez-vous été amené à visiter ces dortoirs? Et, si oui,  
9 pouvez-vous nous dire la façon dont ils se présentaient? Est-ce  
10 qu'ils étaient très différents d'une unité à l'autre ou est-ce  
11 qu'ils étaient en général construits et réalisés de la même  
12 manière?

13 R. <Pendant le régime, on ne construisait que des salles où les  
14 ouvriers pouvaient installer leur hamac. Dans d'autres cas, on  
15 utilisait de jeunes arbustes comme planchers pour dormir dessus.  
16 La plupart des travailleurs possédaient un hamac et ils les  
17 suspendaient les uns à côté des autres. Il s'agissait de longues  
18 salles, et les cuisines étaient attenantes. Il n'existait alors  
19 pas de véritables endroits où dormir comme il y en a  
20 aujourd'hui.> Les ouvriers avaient l'habitude de dormir dans des  
21 hamacs en tissu <kaki>.

22 [14.34.27]

23 Q. Je vous remercie.

24 Vous nous avez indiqué tout à l'heure que tous les travailleurs  
25 sur le chantier étaient des soldats. Est-ce que toutes ces



1 personnes portaient leur uniforme ou portaient-elles d'autres  
2 vêtements?

3 R. <Sous le régime, nous n'avions pas d'autres vêtements.> Nous  
4 avions deux tenues <chacun>. <Si un de nos uniformes militaires  
5 prenait l'eau, on portait alors celui de rechange. Mais, s'il  
6 pleuvait et que nos deux tenues se retrouvaient mouillées, nous  
7 n'avions rien d'autre à nous mettre. Nous devions alors essayer  
8 de les sécher au-dessus d'un feu pour avoir quelque chose à  
9 porter.>

10 Comme je l'ai dit, nous avions seulement deux tenues par  
11 personne. <Ces uniformes étaient taillés dans un tissu  
12 résistant.>

13 Q. S'agissait-il de tenues militaires ou était-ce des vêtements  
14 pour les civils, autres que des uniformes?

15 R. Oui, d'uniforme militaire. Il ne s'agissait pas de vêtements  
16 civils, <nous n'avions que des> uniformes militaires.

17 Q. Je vous remercie.

18 Je voudrais vous faire réagir à une de vos déclarations devant  
19 les co-juges d'instruction concernant les personnes qui étaient  
20 malades sur le chantier et dont vous avez parlé tant ce matin que  
21 cet après-midi.

22 Je vais donc vous lire la question qui vous a été posée à  
23 l'époque et la réponse que vous avez formulée, et je vous  
24 demanderai des précisions sur les indications que vous aviez  
25 données à l'époque aux enquêteurs.

87

1 Je suis donc sur le document que nous avons cité depuis le début  
2 de la journée, E3/5278 - ERN en français: 0035586; en anglais:  
3 00292824; en khmer: 00287529.

4 [14.36.51]

5 On vous a posé à l'époque, Monsieur le témoin, la question  
6 suivante:

7 "Où emmenait-on les militaires ouvriers malades? Y avait-il  
8 beaucoup de malades et quel genre de maladies y avait-il?"

9 Et vous avez répondu à l'époque - et je vous cite:

10 "Les militaires ouvriers malades étaient transportés en voiture  
11 pour se faire soigner à Kampong Chhnang. Chaque jour, il y avait  
12 environ 15 malades. Et la plupart des maladies étaient la malaria  
13 et l'épuisement du fait de la sous-alimentation. Il y avait  
14 toujours des ambulances, en permanence, sur ce chantier."

15 Vous souvenez-vous de cette déclaration? Et, si oui, pouvez-vous  
16 être un petit peu plus précis sur le type de maladies sur le  
17 chantier et sur la présence des ambulances dont vous avez parlé?

18 [14.38.03]

19 R. La plupart d'entre eux souffraient du paludisme. Par exemple,  
20 <c'était le cas de mon groupe, qui avait été assigné à couper les  
21 arbres en pleine jungle, au-delà de la région de Krang Skear  
22 (phon.), jusque dans les régions de Ta Sal et Thma Bang, soit  
23 près des zones de Aleak Cheung (phon.) et de Thma Bang qui  
24 étaient infestées de sangsues. Nous devions ramener ceux qui  
25 avaient contracté dans ces zones le paludisme jusqu'au chantier,

1 et, de là, les ambulances venaient les récupérer pour les emmener  
2 à l'hôpital du chef-lieu de la province de Kampong Chhnang,  
3 lequel était considéré comme l'hôpital de zone.>

4 <Quiconque se sentait malade au retour de la jungle était emmené  
5 par ambulance à l'hôpital.> La plupart d'entre nous avons attrapé  
6 le paludisme, <surtout> les gens de la zone Est, <qui n'étaient  
7 pas habitués à vivre et travailler dans la jungle. Il y avait  
8 beaucoup de cas de paludisme.>

9 Q. Je vous remercie.

10 Vous indiquez que certains des soldats travailleurs étaient  
11 envoyés à l'hôpital quand ils étaient malades. Avez-vous, à  
12 l'époque, vu revenir certains de ces travailleurs sur le  
13 chantier? Une fois qu'ils partaient à l'hôpital, vous est-il  
14 arrivé de les voir revenir pour à nouveau travailler sur le  
15 chantier?

16 [14.39.42]

17 R. Oui. Les personnes qui <s'étaient rétablies> étaient renvoyées  
18 sur le chantier. Elles n'avaient pas le droit de rester longtemps  
19 à l'hôpital. Elles étaient renvoyées <à leurs unités ou groupes  
20 respectifs> sur le chantier dès qu'elles <se sentaient mieux.

21 Ceux qui revenaient n'étaient cependant pas complètement rétablis  
22 et certains d'entre eux étaient encore pris de fièvres. À cette  
23 époque,> beaucoup attrapaient le paludisme.

24 Q. Je vous remercie.

25 Et les soldats travailleurs sur le site de l'aéroport étaient-ils

1 surveillés d'une quelconque manière?

2 R. Il y avait des groupes <policiers dont le travail était de se  
3 promener autour et d'observer toutes les unités au travail. Ils  
4 relevaient> du Centre, mais je ne sais pas exactement d'où <ils  
5 venaient. Parfois, ils arrivaient le matin en camion là où mon  
6 groupe travaillait, ils étaient envoyés pour nous surveiller. Ils  
7 restaient> à bord <du> véhicule, ils nous surveillaient depuis ce  
8 véhicule. Je ne savais pas qui ils étaient à l'époque, mais j'ai  
9 entendu <qu'on parlait d'eux en les nommant "les policiers">.

10 [14.41.35]

11 Q. Je vous remercie.

12 En plus de ces patrouilles en voiture, y avait-il une quelconque  
13 surveillance de la part de militaires à pied qui se... qui  
14 marchaient sur le site de l'aéroport?

15 R. Ces <policiers patrouillaient> le matin <et n'effectuaient  
16 qu'une courte patrouille l'après-midi. Les travailleurs  
17 s'exécutaient au sein de leurs unités respectives. Ces policiers  
18 effectuaient une petite ronde avant d'aller rejoindre leur  
19 bureau>.

20 Q. Quand vous alliez dans la forêt avec les hommes dont vous  
21 aviez la responsabilité, "les hommes de l'Est", comme vous les  
22 avez appelés, ces hommes étaient-ils surveillés et étiez-vous en  
23 charge de surveiller ces hommes?

24 R. Les gens de la zone Est <sont également venus mais je ne me  
25 souviens plus de leurs noms d'autant que nombre d'entre eux sont

1 morts. Nous, les> chauffeurs, <on nous a aussi demandé de>  
2 surveiller les gens de la zone Est. <À leur arrivée, ces ouvriers  
3 étaient répartis dans plusieurs groupes de travail avec un camion  
4 pour chaque groupe. Ils cuisinaient et> dormaient <ensemble> dans  
5 leurs propres <groupes de travail. Nous ne parlions pas beaucoup.  
6 Mais, quand on abattait les arbres, j'allais les voir et je  
7 discutais avec eux, je leur demandais d'où ils venaient. La  
8 conversation n'allait pas plus loin, je ne leur demandais pas  
9 précisément comment ils avaient échoué ici.>

10 Comme je l'ai déjà dit, nous <n'osions guère> discuter <sous ce  
11 régime parce qu'il pouvait y avoir des espions parmi nous.>

12 [14.44.19]

13 Q. Quand vous dites que beaucoup de personnes de la zone Est sont  
14 décédées, est-ce que vous pouvez être un petit peu plus précis?  
15 Est-ce qu'ils sont décédés pendant la période où vous étiez  
16 chargé de les surveiller? Et, si oui, comment le saviez-vous à  
17 l'époque?

18 R. C'était plus tard, après <être revenus de leur travail, à  
19 savoir abattre> des arbres. Ces gens <venus de la zone Est, on  
20 leur a demandé plus tard de venir> travailler sur le chantier de  
21 l'aéroport, et beaucoup d'entre eux <vont trouver la mort sur ce  
22 chantier>. Lorsqu'ils ont été envoyés abattre des arbres, ils  
23 n'ont pas été très nombreux à mourir, mais j'ai pu constater  
24 <que, de temps à autre,> une personne <> disparaissait. <>

25 <Je parle ici de ceux qui occupaient des responsabilités au sein

91

1 des groupes de travail, et qui disparaissaient chaque mois, les  
2 uns après les autres. Même si on m'a ensuite envoyé travailler  
3 ailleurs, j'ai appris que nombre d'entre eux étaient morts alors  
4 qu'ils retournaient travailler à l'aéroport. Au cours de notre  
5 fuite, en 1979, beaucoup de mes collègues m'ont dit qu'ils  
6 avaient été nombreux à mourir en travaillant à ce chantier.>

7 Q. Une fois que le travail de coupe de bois a été terminé par les  
8 travailleurs soldats de l'Est, savez-vous à quelle tâche ont-ils  
9 été affectés?

10 R. Ils sont revenus travailler sur le chantier du terrain  
11 d'aviation. Certains transportaient du sable, d'autres posaient  
12 les fondations <de ce qui serait la piste>, d'autres encore  
13 devaient construire des barrières, des clôtures, une fois qu'ils  
14 en avaient fini avec la coupe des arbres. Lorsqu'ils sont revenus  
15 sur le chantier, je n'étais <plus> à leurs côtés. <>

16 Q. Lorsque vous les supervisiez à l'époque, quand ils coupaient  
17 du bois, étiez-vous vous-même armé, puisque vous dites que, en  
18 tant que chauffeur, il vous arrivait de fait de surveiller ces  
19 travailleurs?

20 [14.46.59]

21 R. Oui. Il y avait un fusil à bord de chaque <camion>. Nous  
22 avions donc un fusil par véhicule. Ce fusil nous était remis  
23 <pour que nous puissions tuer des animaux sauvages pour les  
24 manger. On allait chasser dans la jungle.> Mais nous n'avons  
25 jamais utilisé cette arme pour tuer qui que ce soit parmi les

1 travailleurs. C'est lorsque nous partions chasser le gibier que  
2 l'on l'utilisait. <La nuit, les gens de la zone Est, accompagnés  
3 de mon équipe de la 502, allaient chasser.> Comme je l'ai déjà  
4 dit, <> comme je connaissais bien la région, je dirigeais le  
5 groupe, je le conduisais. Et il y avait un fusil par véhicule.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 L'heure est venue de faire une petite pause. Nous reprendrons à  
8 15h05.

9 Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin pendant la  
10 pause et veillez à ce qu'il soit de retour dans le prétoire à  
11 15h05.

12 Suspension de l'audience.

13 (Suspension de l'audience: 14h48)

14 (Reprise de l'audience: 15h05)

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

17 Avant que je ne donne la parole aux équipes de défense,  
18 j'aimerais demander aux juges s'ils ont des questions à poser au  
19 témoin.

20 Juge Lavergne, vous avez la parole.

21 INTERROGATOIRE

22 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Bonsoir, Monsieur le témoin.

25 Je vais vous poser quelques questions pour préciser certaines

1 réponses que vous avez données ce matin.

2 Q. Ce matin, vous avez indiqué que, après la victoire du 17  
3 avril, vous êtes allé à Kampong Som pour chercher de l'aide  
4 fournie par la Chine.

5 Est-ce que vous pourriez nous dire, nous préciser, quand  
6 exactement vous êtes allé à Kampong Som pour la première fois  
7 chercher de l'aide?

8 [15.07.29]

9 M. CHAN MORN:

10 R. Je ne me souviens pas de la date.

11 Pour le premier voyage, nous étions 50 à nous "rendre" pour aller  
12 chercher les équipements et les outils <déchargés du bateau>.

13 Pour l'essentiel, il s'agissait de véhicules qui <nous> avaient  
14 été envoyés de la Chine.

15 Q. Mais est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, si c'était  
16 plusieurs mois après la victoire du 17 avril ou simplement  
17 quelques semaines après ou juste un mois après? C'était... vous  
18 pouvez donner une estimation de la durée entre le moment de la  
19 victoire et le moment où vous êtes allé à Kampong Som?

20 R. C'était à peu près trois mois après la période du 17 avril 75.

21 C'était entre trois et quatre mois après cela. Je ne me souviens  
22 pas exactement du mois ou du nombre exact de mois.

23 Q. Quand vous étiez à côté de Pochentong, vous avez vu des avions  
24 chinois atterrir sur l'aéroport de Pochentong?

25 [15.09.16]



94

1 R. Oui, j'ai vu des avions chinois atterrir à l'aéroport. Il y  
2 avait un avion tous les deux ou trois jours qui atterrissait à  
3 l'époque où j'étais là, mais je ne séjournais pas régulièrement à  
4 l'aéroport, sur le site de l'aéroport. Mais, pendant la période  
5 où j'y étais, <à l'aéroport de Pochentong, je voyais un avion>  
6 chinois atterrir tous les quelques jours. <Mais je ne restais pas  
7 posté à l'aéroport car je devais aussi effectuer des tâches à  
8 l'extérieur de l'aéroport.>

9 Q. Est-ce qu'il y avait des avions provenant d'autres pays que la  
10 Chine?

11 R. Non, il n'y avait pas d'autres avions, mis à part ceux de la  
12 Chine.

13 Q. Les avions chinois transportaient-ils plutôt des passagers ou  
14 est-ce qu'ils transportaient aussi du matériel?

15 R. C'était des avions-cargos, des avions de fret qui  
16 transportaient <du> matériel. Et, lorsque l'avion repartait, il  
17 emportait des soldats que l'on envoyait pour être formés en  
18 Chine. À chaque fois, c'était un groupe de 50 ou de 60 soldats  
19 qui étaient envoyés par avion en Chine pour être entraînés.

20 [15.11.05]

21 Q. Les passagers qui arrivaient avec les avions chinois, ils  
22 étaient... c'était des conseillers chinois? C'était des  
23 personnalités cambodgiennes qui revenaient au Cambodge? C'était  
24 des étrangers? Est-ce que vous avez une idée de qui était  
25 transporté par ces avions?

95

1 R. J'ai vu des marchandises, j'ai vu de l'équipement apportés par  
2 l'avion, et j'ai vu également des Chinois. Moi, je ne faisais pas  
3 partie du cercle intérieur chargé d'accueillir par exemple les  
4 passagers, donc je n'étais pas au courant de toute la situation  
5 en ce qui concerne les passagers qui descendaient de l'avion.  
6 Tout ce que je savais, c'est quels étaient l'équipement et les  
7 outils qu'apportait l'avion, et j'ai également vu des Chinois.  
8 <Nous appartenions à des sections différentes. Certains d'entre  
9 nous travaillaient à l'intérieur, moi je travaillais à  
10 l'extérieur.>

11 Q. Quand vous êtes allé à Kampong Som, vous avez dit ce matin  
12 que, parmi le matériel, il y avait effectivement des camions, il  
13 y avait du matériel aussi qui était destiné à creuser des canaux.  
14 Et, me semble-t-il, vous avez dit: "Il y avait des paniers, il y  
15 avait des houes".

16 Est-ce que vous confirmez cela? Est-ce qu'il y avait bien du  
17 matériel qui était destiné à creuser des canaux?

18 [15.12.59]

19 R. Il y avait des houes, il y avait des paniers pour transporter  
20 la terre, et, en ce qui concerne les engins, il y avait les  
21 engins qui servaient à creuser des canaux, il y avait des  
22 bulldozers <et des grues> également. Voilà le type d'engins  
23 lourds qui servaient à la construction de canaux.  
24 Ces machines étaient entreposées à l'aéroport avant d'être  
25 distribuées, mais je ne savais pas à quelles <provinces> ces

1 engins étaient destinés.

2 Q. Mais ce matin, me semble-t-il, vous avez dit:

3 "Une partie du matériel était destinée au site de construction de  
4 l'aéroport de Kampong Chhnang et une autre partie du matériel  
5 était destinée à d'autres régions."

6 Est-ce que c'est bien le cas? Est-ce qu'il y avait, dans le  
7 matériel qui arrivait, il y avait une partie qui était destinée à  
8 l'aéroport et une partie pour d'autres régions?

9 R. Oui, en effet, c'était le cas.

10 On nous a dit que l'ensemble des machines et engins pour <la  
11 construction de> l'aéroport était <séparé> de l'ensemble des  
12 équipements <destinés à la construction de canaux. Cependant,  
13 tous ces équipements et tout ce matériel arrivaient avec les  
14 camions destinés au chantier de construction de l'aéroport. Tout  
15 arrivait ensemble.> Cet ensemble d'équipement allait être envoyé  
16 <pour être utilisé dans la construction de canaux dans d'autres  
17 provinces ou zones>, mais j'ignorais tout des détails.  
18 Et nous avons rapporté cet équipement dans un convoi de  
19 véhicules. Il y avait toutes sortes d'outils et d'équipements. Il  
20 y avait les houes, il y avait des paniers <et autres objets  
21 utiles à> la construction <de routes> et de canaux, il y avait  
22 également des scies automatiques pour couper le bois. Mais, comme  
23 je l'ai dit un peu plus tôt, je ne savais pas à quelle <province  
24 ou à quel district> ces équipements et outils ont par la suite  
25 été distribués.

1 [15.15.29]

2 Q. Est-ce que vous vous souvenez quand pour la première fois vous  
3 avez amené du matériel sur le site de construction de l'aéroport  
4 de Kampong Chhnang? Est-ce que ça a été tout de suite, dès les  
5 premiers... dès la réception des premiers matériels, ou est-ce que  
6 ça a été à un autre moment?

7 R. En ce qui concerne les camions, nous les conduisions. Nous les  
8 avons conduits <jusqu'à> Phnom Penh.

9 Pour les autres engins comme, par exemple, les rouleaux  
10 compresseurs, on les plaçait à bord du train. Et le train  
11 quittait le port pour arriver à Tuek Phos, un district... <c'est un  
12 endroit appelé Romeas, depuis lequel on conduisait ces engins en  
13 empruntant une nouvelle route de Romeas au site de> construction  
14 de l'aéroport.

15 <Pour ce qui est des camions, nous prenions un raccourci par  
16 Oudong afin de regagner la route nationale 4 et de suivre ensuite  
17 la route jusqu'au site de construction de> l'aéroport. Beaucoup  
18 <de pièces> d'équipement <ont> été amenées pour être entreposées  
19 dans l'entrepôt de l'aéroport aux alentours du mois de mai ou  
20 juin, d'après mes souvenirs.

21 Q. Quand vous dites mai ou juin, c'est mai ou juin 1975,  
22 c'est-à-dire juste après la victoire des Khmers rouges, ou c'est  
23 mai-juin de l'année 1976?

24 R. C'est après la libération de Phnom Penh, en 1975<-76>. <Je  
25 parle> des mois de 1975, <après la libération de Phnom Penh>.

1 Q. Donc, ce matériel a été conduit dès mai ou juin 1975 à des  
2 entrepôts à proximité du site de construction de l'aéroport.  
3 Est-ce que c'est bien ce que l'on doit comprendre?

4 [15.18.12]

5 R. Oui, c'est exact. Les machines, y compris celles qui servaient  
6 à percer la roche, <ont été amenées à> la montagne <même>, et  
7 nous utilisions des tissus pour recouvrir ces machines.

8 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire, si vous vous en souvenez,  
9 quand vous avez été en contact pour la première fois avec des  
10 conseillers chinois?

11 R. Le premier contact avec les Chinois que j'ai eu, c'est lorsque  
12 je suis allé chercher l'équipement <lors du premier voyage que  
13 j'ai effectué>. Je suis allé avec "lui", et j'ai attendu pour  
14 recevoir l'équipement au port.

15 Mais je ne pourrais pas vous dire quelle était la date. Je ne  
16 m'en souviens pas.

17 Et, lorsque je transportais l'équipement à l'aéroport, alors, ils  
18 venaient dans le convoi. Il y avait déjà des Chinois sur le  
19 terrain pour les accueillir <et pour vérifier si tout  
20 l'équipement avait bien été apporté à l'aéroport>.

21 Q. Est-ce que vous pourriez nous donner une idée du nombre de  
22 conseillers chinois qui étaient présents à ce moment-là? Et  
23 est-ce que ce nombre a changé dans le temps? Est-ce qu'il a été...  
24 allé... est-ce qu'il a augmenté avec le temps ou est-ce qu'il s'est  
25 réduit ou est-ce que ça a varié? Est-ce que vous pourriez nous

1 dire?

2 [15.20.24]

3 R. Au début, la première fois que j'ai vu les Chinois, j'ai vu un  
4 groupe de 50 conseillers chinois, lorsque je les ai amenés pour  
5 réparer de vieux avions.

6 Et, lorsque l'on m'a demandé d'arpenter le terrain pour le projet  
7 de l'aéroport, j'ai vu <une centaine> de Chinois, <> qui étaient  
8 conseillers techniques. C'était des experts dans le domaine de la  
9 construction ou alors dans le domaine des câbles électriques,  
10 pour l'électricité. Ils étaient assez nombreux, <je ne saurais  
11 dire combien exactement, et chaque jour ils étaient> amenés à  
12 bord de trois <longs camions jusqu'au> site de construction de  
13 l'aéroport.

14 Q. Est-ce que ces conseillers chinois parlaient khmer ou bien  
15 est-ce qu'il y avait des interprètes?

16 R. Bien sûr, il y avait toujours des interprètes. Il y avait des  
17 interprètes chinois<-khmer. C'étaient des Khmers qui parlaient  
18 chinois>.

19 Q. Est-ce qu'il y avait des réunions de travail où participaient  
20 à la fois des cadres khmers et des conseillers chinois et quelles  
21 étaient ces réunions?

22 R. Je ne savais rien de cette réunion puisque je n'avais pas le  
23 droit de participer aux réunions de ces représentants officiels.

24 S'ils avaient organisé une réunion, ils l'auraient fait entre  
25 eux, et moi je ne faisais pas partie de la réunion.

100

1 Ce n'est qu'après la réunion, si on me demandait d'exécuter telle  
2 ou telle tâche, que j'aurais pu en recevoir l'instruction. Mais  
3 personnellement je n'ai pas participé à cette réunion, je n'étais  
4 pas présent.

5 Lorsque la réunion était terminée, parfois, le chef de bureau  
6 nous donnait un morceau de papier sur lequel figuraient les  
7 instructions de ce que nous devions faire ou ce que nous devions  
8 aller chercher.

9 [15.23.10]

10 Q. Alors, j'aimerais maintenant qu'on aborde un peu plus  
11 précisément les conditions de travail sur le chantier de  
12 l'aéroport. Vous nous avez dit que vous receviez des  
13 instructions.

14 J'aimerais savoir, est-ce qu'il y avait des quotas de travail  
15 imposés pour chaque travailleur? Est-ce qu'il y avait des  
16 objectifs chiffrés qui étaient imposés?

17 R. Non, il n'y avait pas d'instructions sur ce type de quotas.  
18 Cependant, il y avait un quota général <imposé à chaque> unité.  
19 Par exemple, on demandait à un groupe de nettoyer une parcelle de  
20 dix mètres de large, et c'est l'ensemble du groupe qui devait  
21 accomplir ou atteindre ce quota, mais il n'y avait pas de quota  
22 individuel.

23 Q. Vous avez dit ce matin qu'un des travaux les plus pénibles  
24 consistait à briser la roche. Est-ce que vous pourriez nous dire,  
25 nous décrire un peu plus en détail, quelles étaient les

1 conditions de travail pour briser la roche? Comment on procédait  
2 et est-ce que c'était dangereux?  
3 R. Le processus consistant à briser la roche commençait par  
4 d'abord perforer un trou dans la roche. <La mèche> permettant de  
5 perforer était assez large et il fallait également de l'eau pour  
6 pouvoir refroidir la tête perceuse. Mais c'était un travail  
7 difficile, car il fallait contrôler le mouvement de la foreuse.  
8 <Et, en raison de cela et du manque de nourriture, les gens  
9 s'épuisaient vite.> Et il fallait également qu'"ils" se dépêchent  
10 de travailler et de terminer ce forage parce que, <à environ  
11 10h30>, il fallait utiliser des explosifs pour faire exploser la  
12 roche. <Généralement, ils faisaient exploser la roche avant la  
13 pause déjeuner. Et, comme ils faisaient cela juste avant le  
14 déjeuner, que la plupart d'entre eux étaient déjà très fatigués  
15 et qu'un ouvrier devait s'occuper de faire exploser la roche à  
16 plusieurs endroits, ils n'avaient ainsi plus la force de courir  
17 assez vite. Du coup, des éclats> de roche heurtaient <et  
18 blessaient les ouvriers. Certains ont été blessés aux jambes,  
19 d'autres à la tête. Bien sûr, ils savaient ce qu'il allait se  
20 passer> mais <> les gens étaient tellement fatigués, épuisés,  
21 <que parfois ils n'arrivaient> pas <à> courir assez vite et ils  
22 étaient alors frappés par <des éclats de> roche qui se  
23 fragmentait au moment où il y avait cette explosion. Et c'était  
24 là où il y <a eu> le plus grand nombre d'accidents <au cours de  
25 la construction de l'aéroport, dans cette unité et aussi dans



1 l'unité des femmes>.

2 [15.26.35]

3 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire s'il y avait des horaires  
4 de travail qui étaient imposés pour les travailleurs du site de  
5 l'aéroport? Et est-ce que ces horaires étaient les mêmes pour  
6 tous les travailleurs ou est-ce qu'il y avait des différences?

7 R. Les horaires de travail étaient les mêmes pour tous les  
8 travailleurs. Le matin, chaque unité partait pour rejoindre son  
9 site de travail. Ceux qui, par exemple, devaient transporter la  
10 terre ou le sable rejoignaient leur site de travail. Nous nous  
11 reposions tous à 11 heures, le déjeuner avait lieu à 11h30, et  
12 nous reprenions le travail à 13h30. Les horaires de travail  
13 restaient les mêmes pour tous les travailleurs sur le site.

14 Q. Concrètement, à quelle heure le matin les travailleurs  
15 partaient-ils pour se rendre sur les sites et à quelle heure le  
16 soir arrêtaient-ils de travailler?

17 [15.28.01]

18 R. Ça dépendait. Le matin, en général, on partait vers 6h30 et le  
19 travail commençait à 7 heures. Nous cessions de travailler à 5  
20 heures et demie de l'après-midi.

21 Q. Est-ce que les conseillers chinois qui travaillaient sur le  
22 site de l'aéroport avaient les mêmes horaires de travail? Est-ce  
23 qu'ils avaient le même régime alimentaire que ceux qui  
24 travaillaient... que les travailleurs cambodgiens?

25 R. Non. Ils avaient autre chose <à> manger. <Ils avaient> un

1 repas le matin, un repas le midi et un repas le soir à la caserne  
2 de Chan Sari. Et seuls les soldats khmers qui travaillaient  
3 là-bas avaient une nourriture distincte de celle qui était donnée  
4 aux Chinois. <Les Chinois avaient trois repas par jour.>

5 Q. Est-ce qu'il y avait des banquets qui étaient donnés pour les  
6 conseillers chinois?

7 R. Lorsque j'étais avec les conseillers chinois, en général, il y  
8 avait une réception ou un banquet qui se tenait une fois par  
9 semaine. Et, lorsqu'ils allaient réparer les vieux avions dans  
10 les diverses provinces, c'était la même chose, c'est-à-dire qu'un  
11 banquet était organisé <pour les Chinois> de façon hebdomadaire.

12 [15.30.18]

13 Q. Et, le menu de ce banquet, il était très éloigné du menu  
14 ordinaire des travailleurs sur le site du chantier? Est-ce que,  
15 par exemple, dans ces banquets, on offrait de la bière?

16 R. Oui. Pendant les banquets, ils buvaient leur propre bière -  
17 c'était peut-être de la Singha ou une autre bière. Elle était  
18 servie dans <> des bouteilles bleues. Même lorsqu'il n'y avait  
19 pas de banquet, ils avaient à manger <en abondance> et ils  
20 buvaient de la bière. Le contraste était saisissant par rapport à  
21 la nourriture que nous, <les fantassins,> mangions sur le  
22 chantier. <Quand il y avait du riz,> on nous donnait de la  
23 bouillie épaisse, <> mais <sinon,> la bouillie était très claire.  
24 <En général, nous recevions un brouet épais pour le déjeuner et  
25 une bouillie claire pour le dîner, ou inversement.>

104

1 Pour ce qui est des Chinois, ils mangeaient régulièrement du pain  
2 et ils mangeaient leurs nouilles traditionnelles. Je l'ai vu  
3 lorsque je les accompagnais dans différentes provinces. <>

4 Q. Est-ce que les Chinois ont été témoins des accidents qui se  
5 produisaient sur le chantier, ou des suicides, ou des  
6 disparitions? Est-ce qu'ils... selon vous, est-ce qu'ils savaient  
7 ce qui se passait sur le chantier?

8 [15.32.27]

9 R. Oui, ils étaient au courant des disparitions, des suicides,  
10 des maladies, du paludisme en particulier. Bien sûr. Ils étaient  
11 mis au courant par le biais des interprètes.

12 <Une fois, un interprète m'a dit que ceux qui travaillaient dans  
13 la forêt auraient dû demander aux> Chinois <> des médicaments <>  
14 pour soigner le paludisme. <> <Et ils nous ont donné quelques  
15 médicaments à emporter avec nous dans la forêt.>

16 Quant aux disparitions, dans mon cas, j'"ai" réapparu par la  
17 suite, <> ils étaient assez perplexes <dans le cas d'autres  
18 personnes qui avaient disparu pour de bon>. Ils ne savaient pas  
19 ce qui se passait. J'avais disparu du chantier de l'aéroport, et,  
20 par la suite, ils m'ont revu dans la section du radar. <Ils m'ont  
21 demandé depuis combien de temps j'étais revenu et je leur ai  
22 répondu depuis longtemps.>

23 Q. Et quand ils vous ont revu, mis à part le fait d'être  
24 perplexes, est-ce qu'ils vous ont posé des questions sur les  
25 raisons de votre disparition?

105

1 R. L'interprète m'a posé la question. Il m'a demandé où j'avais  
2 été envoyé. Je lui ai répondu que <je ne savais même pas où  
3 j'avais été emmené mais qu'à mon arrivée, je m'étais échappé. Je  
4 lui ai ensuite dit que c'était> Met <qui> m'avait aidé <et  
5 m'avait renvoyé travailler ici>.  
6 Par la suite, je n'ai pas osé <m'éloigner de> mon dortoir ni <de>  
7 l'endroit où je travaillais, <en haut> de la montagne. <Ce n'est  
8 que lorsque l'on me demandait> de transporter le matériel depuis  
9 la montagne jusqu'à Samlout <que je quittais l'endroit>. Ensuite,  
10 je <n'ai pas pu continuer à vivre> avec ces gens parce qu'ils  
11 <essayaient toujours de me créer> des problèmes. <> <Je voyais  
12 tout le temps des gens mourir autour de moi.>  
13 [15.35.00]  
14 Q. Je n'ai pas compris. Qui vous a créé des problèmes?  
15 R. <C'est dur à savoir qui exactement cherchait à me causer des  
16 ennuis. Cela pouvait être mon propre chef> d'unité <ou le grand  
17 chef. Il arrivait parfois que nous arrivions tard à un endroit  
18 parce que le camion était tombé en panne en chemin ou encore  
19 parce que j'avais donné un coup de main pour aider à réparer  
20 d'autres camions. Et je me faisais alors sermonner pour avoir  
21 détruit le camion ou pour avoir été négligent. Ils nous  
22 <mettaient en garde> que chaque pièce coûtait des millions.  
23 Prenant l'exemple d'une lampe sur une pièce de machinerie, le  
24 chef d'unité a dit que si une telle lampe était cassée, cela  
25 reviendrait, à titre de comparaison, à perdre la nourriture

106

1 nécessaire à toute la population de Kampong Chhnang. Il disait  
2 que la vie de la personne qui aurait cassé la lampe avait moins  
3 de valeur que la lampe elle-même.>

4 Lorsque <l'on m'a demandé de conduire le véhicule au sommet de>  
5 la montagne, l'on m'a dit de faire très attention. On m'a dit que  
6 <si j'endommageais le camion, je ne resterais pas en vie.> Je  
7 devais donc faire très attention lorsque je conduisais, lorsque  
8 je faisais gravir la montagne à mon véhicule.

9 Si le camion s'était renversé, j'aurais perdu la vie. Je devais  
10 faire preuve d'une extrême concentration en conduisant. Comme le  
11 chef l'avait dit, le prix d'une seule lampe aurait pu acheter  
12 assez de nourriture pour nourrir toute la population de> la  
13 province de Kampong Chhnang. <Mais en fait je ne comprenais pas  
14 très bien cette comparaison car, à l'époque, je ne savais pas où  
15 les habitants de cette province étaient allés. Mes proches qui  
16 vivaient dans le chef-lieu de Kampong Chhnang avaient été>  
17 évacués ailleurs.

18 Q. Tous les habitants qui habitaient originellement dans la  
19 région de l'aéroport avaient tous été évacués? Il n'en restait  
20 plus un seul sur place, c'est ce qu'on doit comprendre?

21 [15.38.00]

22 R. Effectivement. Il n'y avait plus d'habitants dans la province.  
23 Ils avaient été évacués ailleurs.

24 Q. Est-ce que les travailleurs qui travaillaient sur le site de  
25 l'aéroport bénéficiaient de jours de repos?

107

1 R. Pendant <la fête> du 17 avril, ils pouvaient se reposer.  
2 C'était <le> congé national. C'est à ce moment-là que l'on  
3 pouvait se reposer, <mais avant il fallait assister à une>  
4 réunion.

5 Q. Est-ce qu'il y avait un jour de repos par exemple tous les dix  
6 jours?

7 R. Non, il n'y avait pas de repos de ce genre prévu.

8 Q. Donc, vous nous dites: le repos, c'était simplement pour les  
9 jours de fête nationale. Donc, il y avait le 17 avril qui était  
10 célébré, mais il y avait combien de journées dans l'année où on  
11 pouvait se reposer?

12 R. Les soldats <n'avaient pas d'autre jour de congé, nous  
13 n'avions que celui-là, aucun autre.> Il n'y avait pas de pause  
14 <là où je travaillais>. Les experts chinois, eux, pouvaient  
15 <avoir un jour de congé>, mais nous, <les travailleurs> khmers,  
16 nous <n'y avons pas le droit>.

17 [15.40.24]

18 Q. Je veux juste revenir un petit peu en arrière sur les horaires  
19 de travail chaque jour. Est-ce que le matin ou l'après-midi, en  
20 dehors de la pause pour le repas, il y avait d'autres pauses?

21 R. Je n'ai pas très bien compris votre question.

22 Q. Vous avez expliqué que le matin vous partiez vers 6 heures et  
23 demie pour arriver sur le site de travail vers 7 heures, et  
24 qu'ensuite il y avait un repos vers 11 heures. Vers 11 heures et  
25 demie, il y avait le repas. Et ensuite vous travailliez

108

1 l'après-midi jusqu'à, me semble-t-il, 17 heures - si je ne me  
2 suis pas trompé. Mais, le matin et l'après-midi, est-ce qu'il y  
3 avait des pauses durant la matinée ou l'après-midi?

4 R. Il n'y avait pas de pauses <comme je l'ai déjà précisé>,  
5 Monsieur le juge. Lorsque nous étions trop épuisés, <cependant,>  
6 les chefs d'unité nous autorisaient à nous reposer <> un bref  
7 instant <et nous reprenions le travail un peu plus tard>, mais il  
8 n'y avait pas de pause prévue entre <7 et> 9 heures <> le matin,  
9 par exemple. Comme je l'ai dit, si nous étions trop fatigués,  
10 trop épuisés, alors, le chef de notre unité ou de notre groupe  
11 nous autorisait à nous reposer un bref instant, <le temps de  
12 boire ou de fumer une cigarette. Cela dépendait du chef d'unité  
13 ou de groupe. Ainsi les travailleurs qui avaient des chefs durs  
14 n'étaient même pas autorisés> à se reposer un bref instant.

15 [15.42.43]

16 Q. Donc, la seule pause, c'était la pause du déjeuner, donc, qui  
17 commençait à 11 heures, et quand est-ce qu'elle se terminait?

18 Quand est-ce que vous repreniez le travail l'après-midi?

19 R. Nous reprenions le travail à 13h30. Nous devions reprendre le  
20 travail à ce moment-là et sortir du réfectoire pour le faire.

21 Q. Est-ce que les travailleurs qui étaient employés sur le site  
22 de l'aéroport étaient tenus de rédiger leur biographie?

23 R. Tout le monde devait rédiger une biographie succincte. Nous  
24 avons l'ordre de dire toute la vérité, rien que la vérité <au  
25 Parti>.

1 <Pour ce qui est de nos tâches, on nous a dit que c'est le Parti  
2 qui nous les affectait et que nous devions nous en acquitter  
3 pleinement coûte que coûte.> Nous devions présenter <au chef de  
4 bureau> une biographie très succincte toutes les semaines.  
5 Lorsque l'on nous demandait d'aller travailler dans la forêt  
6 pendant une ou deux semaines, <cela était exceptionnel,> nous <ne  
7 pouvions> présenter notre <biographie qu'une> fois de retour.  
8 <Comme ils savaient où nous étions, ils ne posaient pas beaucoup  
9 de questions. Et si nous étions partis> travailler dans <d'autres  
10 provinces pendant plusieurs jours voire des mois, on pouvait  
11 alors écrire sur une feuille à leur attention ce que nous avons  
12 fait. Je devais tout le temps rédiger et soumettre ma biographie.  
13 On nous demandait ce qu'il en était de notre détermination, de  
14 notre engagement et de notre loyauté.>

15 [15.45.15]

16 Q. Est-ce qu'il y avait des éléments dans la biographie qui  
17 étaient susceptibles d'être considérés comme étant ce qu'on  
18 appelle "des mauvaises tendances"? Est-ce qu'on employait ce mot,  
19 "de mauvaises tendances"?

20 R. Ils <savaient déjà cela à travers> notre biographie <établie  
21 par leurs enquêteurs>. Pour ce qui me concerne, ils connaissaient  
22 déjà ma biographie, ils n'avaient pas <eu> besoin <> que je leur  
23 raconte tout, tout sur ma famille, sur les membres de ma famille,  
24 <sur qui était> médecin ou autre chose.

25 Sous le régime des Khmers rouges, je peux dire que l'endroit où



110

1 je vivais était <peut-être> le premier endroit <que> les Khmers  
2 rouges ont <occupé. Ainsi ils connaissaient nos biographies. Au  
3 début, lorsqu'ils sont venus lancer des attaques le long de la  
4 route nationale, ils allaient et venaient dans mon village. Ils  
5 savaient donc qui étaient les villageois.>

6 Q. Et est-ce que vous savez ce qui intéressait particulièrement  
7 les Khmers rouges? Quel genre d'informations recherchaient-ils?

8 R. Pardonnez-moi, mais je n'ai pas bien compris votre question,  
9 Monsieur le juge.

10 [15.47.08]

11 Q. Dans les biographies, quelles étaient les informations qui  
12 intéressaient particulièrement les Khmers rouges? Est-ce que, par  
13 exemple, le fait d'avoir un parent qui avait pu servir en tant  
14 que fonctionnaire ou militaire était une information qui était  
15 susceptible d'intéresser les Khmers rouges - fonctionnaire ou  
16 militaire pendant le régime de Lon Nol?

17 R. Lorsque j'étais là-bas, ils m'ont demandé <d'indiquer dans ma  
18 biographie> combien de membres comptait ma famille, <quelles  
19 étaient leurs professions, celles> de mes parents, de mes oncles,  
20 de mes tantes <et cetera>. Et, une fois que j'ai présenté ma  
21 biographie, ils se sont rendus dans les différents villages pour  
22 vérifier ce que j'avais écrit. <Ils ne procédaient cependant pas  
23 ainsi lorsque nous étions envoyés au combat.> Nos biographies  
24 étaient vérifiées pendant toute la période des Khmers rouges <de  
25 trois ans huit mois et vingt jours>.

111

1 <Une fois la biographie rédigée et soumise, ils menaient une  
2 enquête pour vérifier les informations que nous avons données,  
3 du nombre de membres que notre famille comptait jusqu'aux  
4 professions que> chacun avait occupées.

5 Q. Comment avez-vous eu connaissance de ces enquêtes qui étaient  
6 menées? Est-ce qu'on vous l'a dit? Est-ce que... comment vous le  
7 savez?

8 [15.49.14]

9 R. Je leur ai posé la question. J'ai posé la question à <un>  
10 collègue en cachette. J'ai demandé à mes collègues <ce qu'ils  
11 demandaient> dans les villages. <>

12 Dans mon cas, <comme j'étais originaire de la> commune de Krang  
13 Skear, <ils s'y sont rendus, sont allés dans mon village et ont  
14 pu ainsi être bien informés à mon sujet. Sous ce régime, il  
15 n'était pas possible de leur cacher quoi que ce soit>.

16 Q. Et, vous-même, est-ce qu'on vous a donné des instructions pour  
17 dire ce qui devait figurer dans les biographies? Est-ce qu'on  
18 vous a dit ce qu'il fallait rechercher dans ces biographies?

19 R. Ils m'ont dit de n'écrire rien d'autre que la vérité. Ils  
20 m'ont demandé de mentionner la profession de mes parents, de mes  
21 frères et sœurs, de mes proches. <Je devais tout leur dire.>

22 À ce moment-là, je ne connaissais pas la profession de mon père.

23 J'ai donc simplement écrit qu'il s'agissait d'un citoyen  
24 ordinaire. Quelqu'un m'a dit d'écrire cela. J'ai rempli ma  
25 biographie, j'ai dit que mon père était un agriculteur ordinaire,

112

1 un paysan. Par la suite, pendant la période de trois ans huit  
2 mois et vingt jours, ils se sont rendus dans <ma> commune pour  
3 vérifier mes dires.

4 [15.51.17]

5 Q. J'aimerais aborder une dernière série de questions qui  
6 concernent votre arrestation et votre évasion - puisqu'il semble  
7 qu'on puisse l'appeler comme cela.

8 Vous avez déclaré que vous aviez compris à un certain moment,  
9 après votre arrestation, que vous aviez été conduit dans une  
10 grande prison. Et, si j'ai bien entendu ce que vous avez dit,  
11 vous avez déclaré que vous aviez reconnu que vous étiez arrivé à  
12 Tuol Sleng. Est-ce que c'est bien ce que vous avez dit?

13 R. <J'ai vu cet endroit de mes yeux. Lorsqu'on m'a traîné par le  
14 bras, là où on m'avait débarqué du camion, j'ai vu une hampe et  
15 deux autres poteaux tout près. Puis on> m'a conduit aux toilettes  
16 <près de> l'école. <On m'a donné l'ordre d'entrer dans les>  
17 toilettes. <> À ce moment-là, je portais un t-shirt et un short.  
18 J'étais blessé au visage, mon visage était enflé. Je ne pouvais  
19 <presque> pas parler <parce qu'ils avaient brûlé à l'aide d'un  
20 briquet ma blessure, une coupure. L'homme m'a dit de rester là et  
21 de ne pas m'enfuir, de l'attendre. Avant de partir, il m'a donné  
22 sa> serviette pour <que je puisse> nettoyer les taches de sang  
23 sur mon visage. <Il est revenu un peu plus tard avec du riz et un  
24 bout> de papier <où avait été> dessinée une petite carte pour  
25 m'indiquer là où je devais aller <pour> m'enfuir.

113

1 [15.53.25]  
2 <Il était vers les 2 heures du matin. Mais je ne sais plus très  
3 bien. Connaître l'heure était le cadet de mes soucis, toutes mes  
4 pensées se concentraient sur ma fuite. Peu importe si je devais  
5 mourir, j'étais décidé à atteindre au moins la destination que  
6 cet homme m'avait indiquée. Je ne sais plus s'il était 1 heure,  
7 ou 2 heures ou 3 heures du matin. J'ai atteint un endroit près du  
8 pont de> Chrouy Changva vers quatre heures du matin. Je pense  
9 qu'il était quatre heures du matin parce que j'ai entendu <des>  
10 coqs chanter. <Je souffrais atrocement. J'étais blessé à  
11 l'intérieur de la bouche, sur les mains. J'arrivais à peine à  
12 parler. Quand je suis arrivé à cet endroit, je n'ai pas été  
13 autorisé à entrer. J'ai dû attendre à l'extérieur car les gens  
14 que l'on m'avait conseillé de voir n'étaient pas là.>  
15 <Un peu plus tard, un véhicule est arrivé, et comme une décision  
16 ne pouvait être prise là, on m'a emmené à Pochentong. On m'a  
17 emmené rencontrer cinq cadres de la division. Mais aucun d'entre  
18 eux n'a osé prendre une décision à mon sujet car eux-mêmes se  
19 sentaient dans une situation précaire. Ayant entendu cela, je  
20 leur ai dit que je souhaitais voir Frère Met avant de mourir.  
21 J'étais prêt à mourir si on me laissait le rencontrer une  
22 dernière fois, car je voulais savoir ce que l'on me reprochait  
23 pour finir ainsi.>  
24 <Ils ont discuté entre eux et ont décidé de m'emmener voir Met.  
25 C'était encore l'aube quand nous sommes arrivés chez lui. Il

114

1 venait de se lever et était encore en sarong.> À ce moment-là, il  
2 m'a demandé ce qui m'était arrivé. Je lui ai répondu que je ne  
3 savais pas. <Il m'a demandé qui m'avait arrêté et je lui ai dit  
4 que je ne connaissais pas ceux qui étaient venus m'arrêter car  
5 ils avaient juste appelé mon nom pour me convoquer à une réunion.  
6 J'ai dit à Met qu'il n'y avait qu'un seul homme qui pouvait  
7 chercher à me nuire.>  
8 Il m'a écouté, et il a ensuite demandé à un <infirmier> de  
9 recoudre mes blessures.  
10 <Après cela, on m'a envoyé auprès de l'équipe du radar postée à  
11 la pagode de Pochentong. Le jour suivant, on m'a retiré de cet  
12 endroit. Je ne sais plus quand c'était, j'ai oublié les détails.>  
13 [15.56.13]  
14 Une semaine après, on m'a emmené à <Phnum Kreang Dei Meas, où se  
15 trouvait la station radar. En apprenant que je n'avais jamais>  
16 revu mes parents, il m'a donc autorisé à me rendre chez moi.  
17 Lorsque je m'y suis rendu, mes parents n'étaient pas là, ils  
18 avaient été envoyés dans un centre de rééducation <à Phnum Dei>.  
19 Et j'ai demandé à voir ma mère dans ce centre de rééducation.  
20 <M'ayant aperçu, le cadet de ma fratrie a accouru vers moi. J'ai  
21 alors appris que ma mère souffrait de gonflements. Je ne pouvais  
22 pas aller la voir parce que nous n'étions pas autorisés à nous  
23 rencontrer. Comme je n'avais pas le droit d'aller la voir,> je  
24 suis rentré chez moi, vers 17 heures <parce que la nuit  
25 commençait à tomber>.

115

1 Q. Je vais réessayer de revenir un tout petit peu en arrière.

2 Est-ce que vous étiez déjà allé à Tuol Sleng avant d'y être

3 conduit dans le cadre de votre arrestation? Est-ce que vous

4 connaissiez ces lieux avant d'avoir été arrêté?

5 R. Non. Ce n'est qu'ensuite, lorsque j'ai été arrêté <puis qu'on

6 m'a emmené ailleurs> que j'ai <> vu <la hampe et les autres

7 poteaux. C'est l'ami> qui m'a aidé <qui> m'a dit qu'il s'agissait

8 de Tuol Sleng. Il m'a dit de rester <silencieux> et de rester à

9 cet endroit <pendant qu'il irait> me chercher du riz.

10 <Il m'a dit de ne pas essayer de m'enfuir sinon j'y perdrais la

11 vie car je ne saurais pas où aller. Depuis cet épisode>, je ne

12 l'ai plus revu. J'ai <bien essayé de le retrouver, mais en vain,

13 personne ne semble savoir où il est>.

14 Q. Alors, cette personne qui vous a aidé, est-ce qu'elle a un

15 nom? Est-ce que vous le connaissiez avant? Est-ce que vous savez

16 pourquoi il vous a aidé?

17 [15.59.15]

18 R. Nous avons appartenu à la même unité par le passé. Après la

19 libération de Phnom Penh, nous avons été séparés, nous avons été

20 placés dans différentes unités. Comme je l'ai dit, nous avons

21 appartenu à la même unité auparavant, l'unité des messagers.

22 Après la libération de Phnom Penh, certains de mes collègues ont

23 travaillé pour la marine, d'autres ont travaillé pour <l'unité

24 des radars ou encore pour> d'autres unités, nous nous sommes tous

25 séparés. <Lui, il a été envoyé rejoindre la police.> À ce

116

1 moment-là, je ne savais pas que l'ami qui m'a aidé <travaillait à  
2 cet endroit>. Nous avons travaillé ensemble avant.

3 Q. Vous vous souvenez de son nom?

4 R. Oui. Il s'appelait camarade Mao. Il était assez petit.

5 Certains disaient que c'était un singe parce qu'il était très  
6 fort pour grimper les arbres. Il avait le teint foncé, son corps  
7 était assez corpulent. Il était assez <grassouillet>.

8 Je l'ai recherché <depuis> 1979; et certains de mes amis m'ont  
9 dit qu'il était mort <avec Khut (phon.)>. D'autres m'ont dit qu'il  
10 s'était enfui à Ta Lou... Rohaltel (phon.). J'ai tout fait pour le  
11 retrouver. L'un de mes neveux/nièces a> également disparu <à  
12 Rohaltel (phon.)>, donc quand je suis allé me renseigner à son  
13 sujet, j'ai également tenté d'avoir des informations sur cet  
14 homme. Ils ont tous disparu à cet endroit. Ils auraient pu y  
15 rester ensemble mais je n'ai pas pu les retrouver. Certaines  
16 personnes disent l'avoir vu à Rohaltel (phon.).>

17 [16.01.39]

18 Q. Donc, cet ami vous aide, il vous cache dans les toilettes, il  
19 vous donne un plan pour vous enfuir. Vous vous enfuyez seul? Et  
20 est-ce qu'il vous dit où vous devez aller?

21 R. <Je me suis enfui tout> seul. On m'a dit d'aller <rencontrer  
22 Ta Vin chez lui>. Il m'a dit <que, puisque> nous avons travaillé  
23 avec Ta <Vin par le passé, il me sauverait la vie>. J'ai donc dû  
24 aller trouver Ta <Vin>. Voilà en quoi il a pu m'aider.

25 Lorsque je suis arrivé à la maison de Ta <Vin>, qui se trouvait

1 près <du pont> de Chrouy Changva, <> <les gardes m'ont> empêché  
2 de rentrer à l'intérieur de la maison. On m'a demandé d'attendre  
3 Ta <Vin>. Et j'étais <très> sale, mon corps était souillé. <Pour  
4 atteindre sa maison, j'avais dû sauter, me cacher dans les  
5 égouts,> j'avais dû ramper <à chaque fois que j'apercevais des  
6 hommes en chemin,> j'avais dû courir.  
7 Lorsque Ta <Vin> est arrivé, il m'a vu et il m'a demandé  
8 <d'entrer> chez lui. <Il m'a demandé ce qu'il s'était passé et je  
9 lui ai montré le bout de papier.> Il m'a dit qu'il ne pouvait  
10 garantir <ma fuite>, et il m'a <renvoyé à d'autres personnes. Il  
11 m'a> conduit à <> Pochentong.  
12 <J'ai rencontré cinq cadres de division à Pochentong,> Ta Bun  
13 (phon.), Lvey, Ta <Vin, mais> aucun d'eux n'a osé prendre une  
14 décision <à mon sujet>. <En voyant cela, et comme j'étais blessé  
15 et je> souffrais à ce moment-là, <> à la lumière de tout cela, je  
16 leur ai demandé de me permettre d'aller voir Ta Met <avant de  
17 mourir, que je serais disposé à mourir après l'avoir vu et lui  
18 avoir parlé.> Ils ont accédé à ma requête. <Ils m'ont emmené à la  
19 maison de Met, située derrière la pagode de Pochentong. À notre  
20 arrivée, un messenger est allé le réveiller. Il> est arrivé, il  
21 m'a demandé ce qu'il m'était arrivé. Je lui ai dit que je ne  
22 savais pas ce qu'il s'était passé. J'ai dit à Ta Met que j'avais  
23 discuté avec Ta Yeng, <qu'il m'avait dit que je transportais>  
24 beaucoup de riz <aux ennemis et que je lui avais rétorqué que si  
25 je transportais du riz aux ennemis alors je devais moi aussi être



118

1 un ennemi. Et trois jours plus tard, on m'a arrêté. Après avoir  
2 entendu mon histoire,> il a appelé un <infirmier> pour qu'il me  
3 suture mes plaies, et <ensuite j'ai reçu des vêtements, et ai pu  
4 me laver. Le même matin, on m'envoyait auprès de l'unité des  
5 radars. Il m'a demandé de rester à cet endroit, de ne pas me  
6 balader. Je n'ai pas osé m'éloigner. Je n'ai pas bougé de cet  
7 endroit.>

8 [16.05.03]

9 Q. Est-ce que vous connaissiez celui que vous appelez Ta Wun  
10 (phon.) et qui, me semble-t-il, dans le procès-verbal est indiqué  
11 comme étant Ta Vin?

12 C'est Ta Vin ou Ta Wun (phon.)?

13 Qui était Ta Wun (phon.)?

14 R. Ta <Vin> était dans la division 130, et moi je travaillais  
15 pour lui avant. <Il faisait partie des hauts cadres avec Lvey et  
16 Met pour qui j'avais travaillé. Et Ta Vin> et Ta Met et Lvey se  
17 trouvaient dans le même groupe. Ils étaient <des cadres de la>  
18 division.

19 Q. Est-ce que Ta Wun (phon.) était le gendre de Ta Mok?

20 R. Oui. Je sais que Ta <Vin> était le beau-fils de Ta Mok.

21 Lorsque je travaillais avec lui, <c'est là que je l'ai connu.> Il  
22 n'était pas <> cruel.

23 <Quand je travaillais avec lui, il me demandait toujours de>  
24 cuisiner - il <raffolait de la cuisine que je préparais>. Et il  
25 plaisantait toujours avec moi. Il ne m'a jamais <insulté et ne

119

1 s'est jamais montré méchant à mon égard. Comme il aimait ma  
2 cuisine, il me demandait toujours de lui cuisiner des plats.> Et,  
3 à cette époque-là, je travaillais avec Mao, <l'homme qui m'a  
4 aidé>. Nous travaillions <ensemble> pour Ta <Vin>.

5 [16.07.30]

6 Q. Est-ce que vous connaissiez Ta Mok et est-ce que Ta Mok est  
7 venu visiter le site du chantier de l'aéroport de Kampong  
8 Chhnang?

9 R. J'ai connu Ta Mok. Je le voyais rarement à l'aéroport. Il  
10 n'avait rien à voir avec la construction de l'aéroport. <Il était  
11 responsable d'autre chose.>

12 Q. S'il n'avait rien à voir avec la construction de l'aéroport,  
13 pourquoi venait-il sur le site de l'aéroport?

14 R. Il était responsable <des civils dans> la zone Sud-Ouest à  
15 l'époque. Je ne sais pas pour quelle raison il est venu <à>  
16 l'aéroport. Il travaillait <au départ> dans l'armée <et je le  
17 voyais souvent quand il se rendait à l'arrière. Je le voyais de  
18 temps en temps quand j'allais> chercher du riz. <Après la  
19 libération, il faisait partie d'une zone alors que moi j'ai été  
20 affecté aux> forces aériennes <sous le commandement de Met.> Les  
21 forces aériennes étaient <également connues comme étant l'armée>  
22 du Centre. <Voilà> ce que je savais.

23 Q. J'ai une toute dernière question. Est-ce que vous savez  
24 pourquoi vos parents ont été envoyés dans un centre de  
25 rééducation?

120

1 [16.10.08]

2 R. C'était parce que <> mon père était un ancien chef de village  
3 sous l'ancien régime. <Alors que j'étais un petit garçon, j'avais  
4 vu qu'en tant que chef de village, il possédait un fusil 69. Il  
5 appartenait à un groupe d'auto-défense du village. Alors, que  
6 j'étais encore jeune, je me souviens que mon grand-père a dit à  
7 mon père que leurs vaches avaient été volées. Mon père a alors  
8 pris le fusil 69 et a pris en chasse les voleurs. C'est plus tard  
9 que j'ai appris qu'il avait un fusil parce qu'il était membre  
10 d'un groupe d'auto-défense. Quand ils ont appris que mon père et  
11 mes frères avaient été enrôlés dans l'armée, dix de mes frères  
12 ont été arrêtés et emprisonnés. Mais neuf d'entre eux ont été  
13 relâchés, et ont survécu au régime. Ils avaient alors été détenus  
14 dans la pagode de Baribour. Si une grenade avait explosé dans la  
15 pagode à ce moment-là, ils auraient tous été tués. Heureusement,  
16 aucune grenade n'a explosé mais certains ont été légèrement  
17 blessés à la tête.>

18 M. LE JUGE LAVERGNE:

19 Je vous remercie, Monsieur.

20 Maintenant, nous allons devoir interrompre ici compte tenu de  
21 l'heure. Merci beaucoup pour votre patience, Monsieur.

22 [16.12.10]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Merci.

25 L'audience d'aujourd'hui touche à sa fin. Elle reprendra demain,

121

1 10 juin 2015.  
2 Demain, la Chambre continuera d'entendre Chan Morn. Cette  
3 information est destinée au grand public.  
4 Merci, Monsieur Chan Morn. Votre déposition n'est pas encore  
5 terminée. Vous êtes invité à vous présenter de nouveau dans le  
6 prétoire demain à 9 heures.  
7 Huissier d'audience, veuillez, en concertation avec l'Unité  
8 d'appui aux témoins et aux experts, prendre les mesures  
9 nécessaires pour que le témoin puisse rentrer chez lui ce soir.  
10 Veuillez à ce qu'il soit de retour demain dans le prétoire à 9  
11 heures.  
12 Agents de sécurité, veuillez ramener les deux accusés, messieurs  
13 Nuon Chea et Khieu Samphan, dans le centre de détention des CETC.  
14 Veuillez à ce qu'ils soient de retour dans le prétoire demain  
15 avant 9 heures.  
16 L'audience est levée.  
17 (Levée de l'audience: 16h13)  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25